

LES RIVES DU RHÔNE

UN GRAND TERRITOIRE PRODUCTIF RÉSILIENT
À LA RECHERCHE D'UN MODÈLE
DE DÉVELOPPEMENT PARTAGÉ

SEPTEMBRE 2025

FEUILLE DE ROUTE

INTRODUCTION

La présente feuille de route résulte de la mise en œuvre du dispositif Atelier des Territoires financé par la DGALN et piloté localement par les services déconcentrés de l'Etat (DDT de l'Ardèche et de l'Isère) en lien étroit avec le SCOT des Rives du Rhône. L'Atelier des territoires a permis aux acteurs locaux d'élaborer collectivement une vision d'avenir à partir des atouts et des ressources locales, des dynamiques et des coopérations interterritoriales. Une équipe pluridisciplinaire réunie autour de l'Atelier du Rouget a accompagné le processus pour permettre de passer des constats et parfois des blocages de départ à des intentions de projet et des pistes d'action. La feuille de route présente les stratégies partagées et innovantes en matière de développement local et de transition écologique qui ont émergé suite à ce travail de concertation et de co-construction.

Aménager des territoires productifs, sobres et créateurs de valeurs se joue à différentes échelles et les sites d'accroches (ZIP INSPIA et ZAE de Mareton) qui correspondent à des zones d'activités en cours d'extension ont été restitués dans une perspective élargie. Le changement de paradigme relatif à l'aménagement du territoire se situe précisément dans le passage d'une logique extensive à une priorisation de la transformation de l'espace déjà aménagé, avec toute la complexité qui l'accompagne, avec la nécessité de construire de nouveaux modèles économiques pour la rendre possible, mais aussi avec toute la richesse des potentialités du déjà-là ouvertes par la réinvention (réhabilitation, réparation, renaturation, revitalisation, et autres).

À la croisée de ces considérations et de la perspective d'un équilibre entre artificialisation et renaturation, la conception des extensions urbaines s'inscrit nécessairement dans une réflexion élargie tant dans leur géographie, leur programmation que leur temporalité. Composer avec l'horizon d'une fin à l'étalement urbain conduit à l'émergence de la notion de lisière qu'il s'agit de qualifier et consolider. Ces lisières qui délimitent l'état futur des tâches urbaines font basculer les extensions dans le champ d'un espace fini à optimiser et à soigner.



Temps d'arpentage (atelier 1)



Temps d'atelier (atelier 1)



©TERRA



©TERRA

À l'échelle du quartier, la réorganisation des fonctions productives du territoire au sein de cet espace fini met en crise le concept même de zone, hérité de l'urbanisme moderne, et plaide pour une hybridation des projets afin de sortir de la monofonctionnalité et de la table rase. Les ateliers des territoires ont exploré deux situations-type d'hybridation au sein d'un périmètre élargi : l'installation de bâtiments d'activités dans une zone commerciale à requalifier et le déploiement d'un quartier économique au sein d'un milieu agricole à forts enjeux environnementaux et paysagers.

Faire projet pour le développement économique s'inscrit alors dans une stratégie multi-thématique, y compris foncière, qui vise à "gérer l'espace" et non plus uniquement le consommer. L'amélioration de situations existantes dépasse les seules notions d'équilibrage réglementaire (ZAN, compensations agricole et écologique) pour porter haut les ambitions du SCoT d'un territoire à biodiversité positive et répondre aux problématiques héritées de l'urbanisation passée et/ou liées au dérèglement climatique (risque inondation, îlots de chaleur, et autres). L'Atelier des territoires a permis d'initier la construction d'une vision territoriale multisite qui donne à lire les composantes de cette stratégie multi-thématique qui appelle aussi à un renouvellement des méthodes de conception et de gouvernance des projets.

Le plan d'action inscrit dans la feuille de route correspond aux premières étapes de mise en œuvre de la stratégie globale ainsi qu'à la poursuite du travail engagé sur les sites d'accroche.

La dynamique initiée lors de la démarche Atelier des Territoires invite à poursuivre le dialogue et la collaboration entre les participants : services déconcentrés de l'état, élus, associations, techniciens... Les temps de concertation et de co-construction ont permis d'expérimenter une méthode de travail qui gagne à se déployer lors de la mise en œuvre de la feuille de route. Collaborer en « mode projet » signifie...



Temps d'atelier (atelier 2)



Temps d'atelier (atelier 3)



Localisation des sites d'accroche à l'échelle des Rives du Rhône

UNE RÉPONSE À LA NOTE TECHNIQUE INITIALE

La feuille de route issue de la démarche Atelier des Territoires répond à plusieurs objectifs de la note technique initialement produite. Elle traduit le choix de travailler en parallèle des sites clefs en main afin d'enrichir ces derniers, mais aussi de se focaliser sur l'aménagement « ordinaire » à vocation économique afin d'améliorer la répliquabilité de la méthode. Le travail mené organise le croisement entre deux axes du SCOT que sont celui lié à l'environnement et au paysage et celui relatif au développement économique.

Les trois objectifs initiaux intégrés à la feuille de route sont :

Objectif 1 : Favoriser un développement équilibré d'un territoire dont le dynamisme repose sur un positionnement industrialo-résidentiel, au défi de la combinaison des deux. Renforcer l'attractivité du territoire pour les employés et futurs résidents du territoire.

Objectif 2 : Faire des objectifs environnementaux, de développement de la biodiversité et agricole une opportunité pour penser la stratégie d'aménagement et de développement économique et de vitalité. Arriver à s'inscrire dans les trajectoires du ZAN (zéro artificialisation) et du ZEN (zéro émission).

Objectif 3 : Définir une nouvelle gouvernance pour accompagner le changement de modèle d'aménagement du territoire et concrétiser des projets économiques dans des temporalités raisonnables.

La feuille de route est fondée sur le travail d'exploration proposé dans le cadre des ateliers et inter-ateliers, visant à co-construire de nouveaux modèles d'aménagement. Elle reprend un nombre limité de pistes qui ont émergé lors de cette démarche, certaines plus avancées que d'autres. Elle pointe aussi les potentielles prochaines étapes d'exploration de pistes qui restent à consolider.



Direction
Départementale
des Territoires



NOTE TECHNIQUE

Relative à la consultation pour une assistance à maîtrise d'ouvrage auprès des DDT 38, DDT07 et Syndicat Mixte des Rives du Rhône pour un Atelier des territoires de la session nationale 2023-2024

Aménager des territoires productifs, sobres et créateurs de valeurs
Les Rives du Rhône, un grand territoire productif résilient à la recherche d'un modèle de développement partagé

Le présent document comporte 33 pages numérotées de 1 à 34

I] SOMMAIRE

La stratégie présentée dans cette feuille de route ne constitue pas une solution clé en main et nécessite d'être expérimentée et consolidée. Bien que sa mise en œuvre s'appuie sur diverses structures, il reste important qu'un acteur en soit le référent pour veiller à la cohérence de sa mise en œuvre et puisse procéder à son amélioration comme à sa diffusion.

Accompagner la mise en œuvre de la stratégie territoriale multithématique à l'échelle du SCoT p.18 à 25

Action 1 : Porter la feuille de route à l'échelle des Rives du Rhône

Action 2 : Construire un cadre partenarial d'amélioration de l'impact environnemental

Action 3 : Intégrer la compensation au sein du site en amont de la conception

Action 4 : Décliner la stratégie dans les documents du SCoT

Décliner la stratégie territoriale multithématique à la ZIP Inspira et son contexte p.28 à 41

Action 5 : Accompagner la gouvernance d'Inspira

Action 6 : Réinitialiser le récit d'Inspira

Action 7.1 : Mettre en œuvre la feuille de route site clé en main (Étude 1)

Action 7.2 : Mettre en œuvre la feuille de route site clé en main (Étude 2)

Action 8 : Harmoniser et compiler l'identification des besoins des acteurs économiques d'Inspira

Action 9 : Densifier Inspira Nord

Action 10 : Apprivoiser le temps long des futures extensions

Mettre en œuvre la stratégie territoriale multithématique dans un périmètre ciblé au sein d'Annonay Rhône Agglo p.44 à 51

Action 11 : Harmoniser et compiler l'identification des besoins des acteurs économiques d'Annonay Rhône Agglo

Action 12 : Intégrer le diagnostic de Territoires Industrie pour établir une stratégie globale

Action 13 : Inscrire les projets d'aménagement à vocation économique d'ARA dans un récit global

Action 14 : Mobiliser le dispositif ANCT relatif aux entrées de ville

Décliner la stratégie territoriale multithématique sur le site de Marenton élargi p.54 à 59

Action 15 : (Re)définir le cahier des charges pour le développement du site de Marenton

Action 16 : Associer les acteurs agricoles, environnementaux et industriels au travail de conception du projet pour la lisière de Marenton pour porter un projet pilote

Action 17 : Définir un projet agricole, agro-urbain-productif et récréatif au sein du périmètre élargi

CONCLUSION p.60

LES AXES DE LA FEUILLE DE ROUTE

Le travail au sein des différents ateliers a permis de faire émerger différents axes structurants pour établir une stratégie économique globale à l'échelle du SCoT des Rives du Rhône.

Axe 1 : Analyser à grande échelle les besoins fonciers et immobiliers des acteurs économiques

Les Ateliers des Territoires ont mis en avant les connaissances que peuvent avoir les acteurs locaux des besoins des acteurs économiques. Pour autant, il s'agit d'une connaissance fragmentée et peu documentée qui gagnerait à être consolidée (complétée et actualisée régulièrement), compilée et rendue lisible. Il s'agit notamment de pouvoir définir et justifier les besoins en foncier et immobilier d'entreprise. A l'échelle du SCoT mais également des deux intercommunalités (ARA et EBER), des démarches d'observation et d'analyse dynamique des besoins des entreprises déjà en place existent. Cet axe stratégique vise donc un renforcement des actions existantes et surtout leur articulation à grande échelle tout en maintenant le degré de finesse de l'information (des besoins précis maîtrisés à une échelle territoriale dépassant l'intercommunalité).

Axe 2 : Fonder une stratégie foncière sur l'identification et la caractérisation des potentiels fonciers

La question de la sobriété foncière comme des limites et difficultés de la mise en œuvre de la compensation écologique renforcent l'importance de l'élaboration d'une stratégie foncière. Les Ateliers des Territoires ont mis en avant les réflexions déjà engagées par le SCOT (ex : étude sur les friches, boîte à outils "agir en faveur de la biodiversité") et ont proposé d'explorer des scénarii de densification de l'existant (cf. Axe 4). Cela revient à se détourner d'un urbanisme qui consiste principalement à aménager du foncier en extension et produit des zones qui sont commercialisées puis "remplies" successivement. L'approche multi site qui découle de la stratégie multi-thématique vise à disposer de plusieurs options pour une meilleur adéquation entre prospects et foncier proposé

Axe 3 : Développer une stratégie de renaturation et d'amélioration de la fonctionnalité écologique et agricole du territoire

L'Atelier des territoires a permis d'identifier un frein majeur au développement de projets, à savoir la mise en œuvre de la compensation. En effet, trouver des sites de compensation devient de plus en plus difficile : localisation des sites de compensation à proximité de la zone de projet, ratio de compensation souvent supérieur à 1, équivalence écologique à trouver. Il s'agit alors dans un premier temps de réduire au maximum le besoin de compensation en réduisant les extensions au strict nécessaire (cf. Axe 2). Néanmoins, il demeurera un besoin minimum de compensation. Ainsi, pour faciliter sa mise en œuvre, elle doit être anticipée dans une stratégie au niveau d'un territoire élargi et non plus projet par projet.

Axe 4 : Transformer certaines zones commerciales pour y installer des activités productives

La stratégie multithématique replace les espaces déjà urbanisés comme terrain de jeu principal de l'aménagement du territoire en faveur du développement économique. Il s'agit de renouer avec le caractère avant-gardiste du SCoT qui, en 2010, devançait les réglementations liées aux enjeux environnementaux en proposant un territoire à biodiversité positive. La considération des enjeux qui sous-tendent la sobriété foncière invite à faire des extensions urbaines l'exception et de la réinvention de l'existant la règle.

Axe 5 : Concevoir des quartiers économiques hybrides agro urbains en situation de lisières

La stratégie territoriale multithématique inclut des opérations d'aménagement qui artificialisent des espaces naturels, agricoles ou forestiers (ENAF). Le changement de paradigme exposé dans l'introduction nécessite cependant de rompre avec une urbanisation sans limite qui se déploie avec trop peu de considérations pour les qualités agronomiques, écologiques, paysagères (et autres) des sites. Ce constat partagé dans le cadre des Ateliers des territoires conduit à explorer une nouvelle approche qui se détache du terme "extension urbaine" et propose la fabrication de "lisières" qui incarnent l'idée d'un achèvement à l'étalement urbain tout en articulant un aménagement synonyme d'artificialisation avec un "ménagement" des qualités et fonctions des sites (listées précédemment).

axe 6 : Organiser un fonctionnement en mode projet et renforcer le pilotage de la stratégie territoriale

Le sujet de la gouvernance, exprimé à plusieurs reprises dans les entretiens du diagnostic sociologique comme un facteur clé de réussite des projets, est apparu dès le début des Ateliers des Territoires comme un sujet structurant des projets de territoire, ainsi que celui de la nécessité de renforcer les coopérations entre parties prenantes.

Axe 7 : Définition de la communication relative aux projets d'aménagement économique

Dans un contexte général d'accroissement de prise de conscience des enjeux liés à l'environnement et au climat, d'oppositions aux projets de plus en plus organisées, et de davantage d'attentes de concertation territoriale et citoyenne, la nécessité d'une communication renouvelée autour des projets s'impose, se nourrissant d'un processus amont de construction de nouveaux récits concertés, soutenables et acceptables. Il s'agit de donner à lire en quoi un projet spécifique s'inscrit dans un projet de territoire plus large et cohérent.

Frise chronologique

ÉVÉNEMENT DE LANCEMENT
DE L'ATELIER DES TERRITOIRES
Février 2024

ATELIER 1 : 11 Octobre 2024

ATELIER 2 : 12 & 13 décembre 2024

2025

ATELIER 3 : 1er avril 2025

SÉMINAIRE DE CLÔTURE DE LA FEUILLE DE
ROUTE
10 septembre 2025

- 1 **S M R R- Axe 1 à 7 - ACTION 1 :**
Porter la feuille de route à l'échelle des Rives du Rhône
- 2 **DREAL - Axe 4 - 5 - ACTION 2 :**
Construire un cadre partenarial d'amélioration de l'impact environnemental

- 11 **Région - Axe 7 - ACTION 11 :**
Harmoniser et compiler l'identification des besoins des acteurs économiques d'Annonay Rhône Agglo
- 12 **Territoires d' Industries - Axe 1 - ACTION 12 :**
Intégrer le diagnostic de Territoires Industrie pour établir une stratégie globale.

- 5 **INSPIRA- Axe 3 - 5 - ACTION 5 :**
Accompagner la gouvernance d'Inspira

- 6 **S.M Inspira - Axe 6-7 - ACTION 6 :**
Réinitialiser le récit d'Inspira

- 7.1 **INSPIRA- Axe 6 - 7 - ACTION 7.1 :**
Mettre en œuvre la feuille de route site clé en main

- 7.2 **INSPIRA- Axe 6 - 7 - ACTION 7.2 :**
Mettre en œuvre la feuille de route site clé en main

- 8 **Région - Axe 1 - ACTION 8 :**
Harmoniser et compiler l'identification des besoins des acteurs économiques d'Inspira

- 9 **INSPIRA - Axe 2 - ACTION 9 :**
Densifier Inspira Nord

La mise en œuvre de la feuille de route à travers différentes actions va prendre place au cours des prochains semestres. À la fois à travers les actions les plus immédiates dont certaines ont déjà été partiellement initiées, mais aussi à travers des actions qui prennent place sur un temps plus long et qui sont susceptibles d'évoluer. La colonne de gauche de la frise concerne les actions qui se déroulent à l'échelle du territoire et des communautés de communes, celle de droite comprend les actions situées sur les deux sites pilotes de la feuille de route.

Légende :

- Actions immédiate :
- Actions à court terme :
- Actions à moyen terme :
- Actions à long terme :

2026

- 3 **S M R R - Axe 3 à 5 - ACTION 3 :**
Intégration de la compensation au sein du site en amont de la conception
- 13 **ARA - Axe 3 - 5 - ACTION 13 :**
Inscrire les projets d'aménagement à vocation économique d'ARA dans un récit global
- 14 **ARA - Axe 4 - ACTION 11 :**
Mobiliser le dispositif ANCT relatif aux entrées de ville

- 4 **EPCI - Axe 1 à 5 - ACTION 4 :**
Décliner la stratégie dans les documents du SCoT

- 15 **ARA - Axe 6 - ACTION 16 :**
(Re)définir le cahier des charges pour le développement du site de Marenton

- 16 **ARA - Axe 5 - ACTION 17 :**
Associer une pluralité d'acteurs locaux pour concevoir la lisière de Marenton

- 17 **ARA - Axe 5 - ACTION 18 :**
Définir un projet agricole, agro-urbain-productif et récréatif au sein d'un espace pilote

- 10 **INSPIRA - Axe 5 - ACTION 10 :**
Apprivoiser le temps long des futures extensions

Le mode projet comme outil au service du territoire

Le mode projet est une méthode de travail qui permet de réunir une pluralité d'acteurs autour d'un objectif spécifique et partagé, sur une période définie. Cette approche favorise la collaboration entre différentes instances et organisations, différents individus et métiers, permet d'utiliser les compétences et d'optimiser les champs d'intervention de chacun pour atteindre un but commun. Déclinée aux projets d'aménagement, cette méthode favorise l'élaboration de solutions sur mesures à même de répondre à la spécificité des enjeux locaux. Les Ateliers des Territoires constituent en eux-mêmes des lieux d'amorce de mise en œuvre du mode projet, de par la réunion d'acteurs autour de sujets clés pour leur territoire, et la co-construction d'une feuille de route qui en résulte, issue des travaux, incitant à la poursuite de cette dynamique collégiale.

Pour l'ensemble des fiches actions, il paraît nécessaire de mettre en place les conditions de réussite du mode projet, à savoir :

- Bien identifier les parties prenantes et mettre les bonnes personnes autour de la table (collectivités, Etat, agriculteurs, assos enviro, MRAe/Dreal...), le plus en amont possible du projet
- Identifier clairement les enjeux et besoins de chacun : obligations légales, études à produire et leur contenu (en capitalisant sur les études et données préexistantes), acceptabilité locale, intérêts économiques et sociaux, ... Concernant les études, en lien avec la multiplication de celles-ci aujourd'hui, ce travail doit permettre d'identifier clairement les implications et impacts de chacune en croisant à la fois les bénéfices écologiques et les impacts financiers et temporels sur le projet. La définition de la liste et du contenu des études à réaliser doit tenir compte à la fois :
- Du respect du cadre légal ;
- Des bénéfices réels en termes écologiques et environnementaux ;
- De l'objectif partagé de faire sortir le projet dans une temporalité et avec un budget global acceptable.
- Favoriser une culture de la concertation et former les pilotes des actions au mode projet.

Le fait de mieux appréhender le cadre réglementaire, de permettre l'expression de différents points de vue et de croiser les enjeux peut apparaître comme chronophage dans un premier temps, mais fluidifie grandement le déroulé des projets et renforce leur acceptabilité. Le mode projet est notamment bénéfique à une meilleure intégration des enjeux environnementaux. Pour ces raisons, le SCOT des Rives du Rhône, garant de la bonne mise en œuvre de la feuille de route, est particulièrement engagé en faveur d'un aménagement du territoire fondé sur le mode projet.



SYNDICAT MIXTE RIVES DU RHÔNE



ACTION 1

Pilote de l'action :
SMRR

Partenaires principaux de l'action :
EPCI, DDT, Sous préfet, DDT 38,
DDT 07, SM Inspira

Autre partenaire de l'action :
DGALN

Conditions d'initiation de l'action :
accord du bureau du SMRR

Axe de la feuille de route à intégrer:
Axe 7

Documents liés à l'action :

- L'ensemble de la feuille de route



SMRR

Porter la feuille de route à l'échelle des Rives du Rhône

• OBJECTIFS :

La feuille de route est le fruit d'une démarche partenariale et multisite qui se traduit par une pluralité d'actions. Le Syndicat Mixte des Rives du Rhône gagne à garantir la poursuite de cette dynamique collective et à encourager la réalisation des actions. Cette action de portage de la feuille de route vise à assurer le suivi de la mise en œuvre des actions inscrites dans la feuille de route. Elle affirme le rôle de coordinateur du SMRR et permet de maintenir le lien avec les services déconcentrés de l'Etat qui portent le dispositif des Ateliers des territoires dont la feuille de route est le fruit.

• ACTIONS :

- Organiser un COPIL chaque année dédié à la mise en œuvre de la feuille de route et permettant d'identifier et de travailler sur de potentielles difficultés.
- Inscrire un point d'avancement de la feuille de route annuelle lors de la conférence économique territoriale Rives du Rhône.
- Faire un point d'étape avec la DGALN, fin 2026, sur la mise en œuvre de la feuille de route.
- Parachever la construction d'un récit global initié par la feuille de route sur les enjeux économiques du territoire.

• SYNTHÈSE :

La feuille de route ambitionne de piloter plusieurs actions sur le territoire du syndicat mixte Rives du Rhône. Cette dynamique, initiée durant les ateliers, gagnerait à être accompagnée ainsi que les actions mises en œuvre à travers un suivi régulier de la part des principaux acteurs du territoire. Cela permettra de dresser un bilan et l'avancement de chacune de ces étapes initiées par la feuille de route.



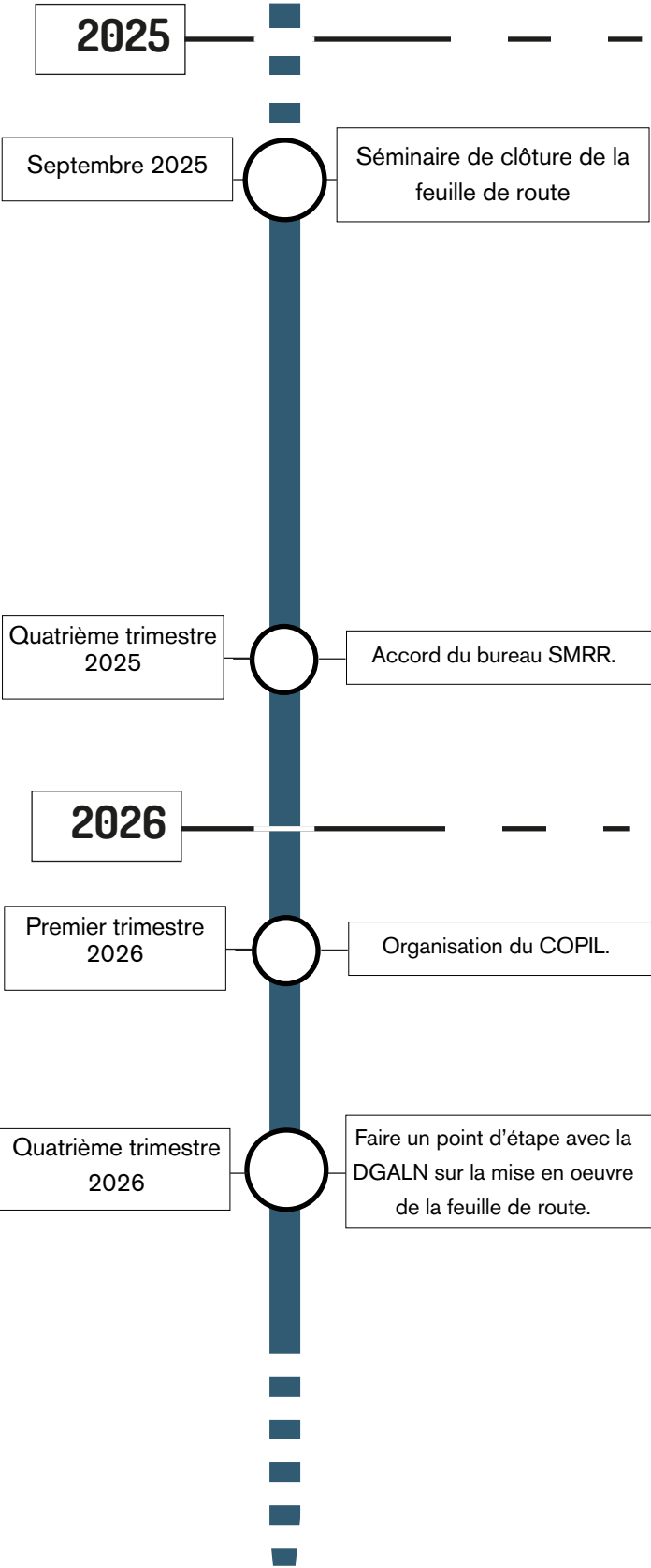
Feuille de route Rives du Rhône



Pont routier de Sablons-Serrières

Crédit photo: Ivan Guibert / Terra

Action immédiate : Phase - A



ACTION 2

Pilote de l'action :
État

Partenaires principaux de l'action :
DGALN, CGDD, MRAe, IGEDD, DDTs, DREAL

Autres partenaires de l'action :
SMRR,

Conditions d'initiation de l'action :
Accord du CGDD

Axes de la feuille de route à intégrer :
Axe 5



Construire un cadre partenarial d'amélioration de l'impact environnemental

• OBJECTIFS :

La question des modalités et de la temporalité d'intervention de la MRAe dans le processus de développement des projets d'aménagement à vocation économique est ressortie comme une problématique majeure durant l'Atelier des territoires. L'objectif de cette action est d'offrir un espace et un temps dédiés à ce sujet afin que les collectivités puissent mieux appréhender la question des attentes de la MRAe.

• ACTIONS :

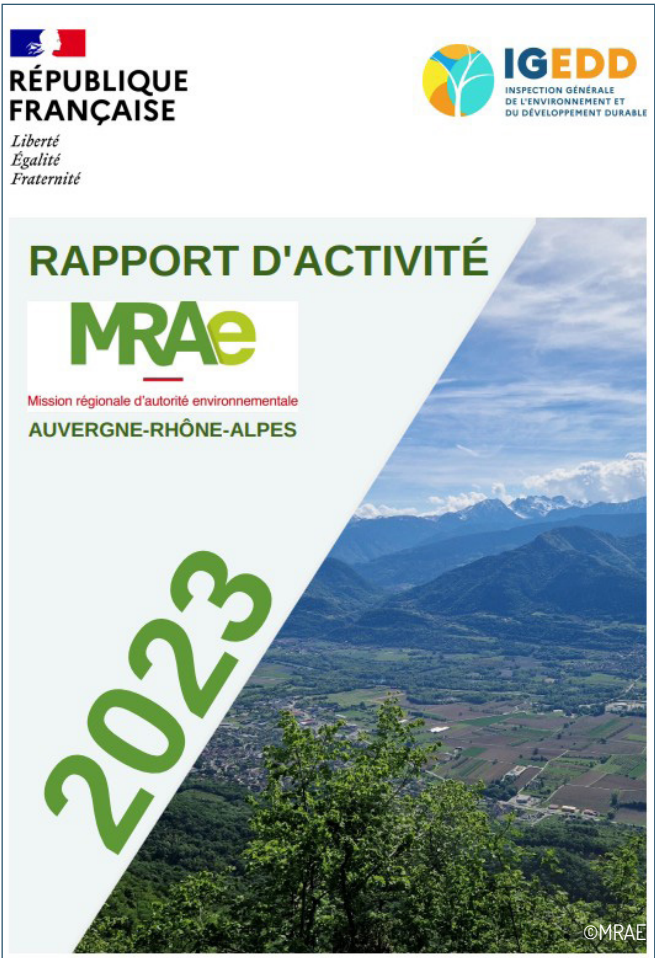
- Prolonger la dynamique initiée pendant l'Atelier des territoires et maintenir des échanges réguliers avec la MRAe autour des projets et des documents de planification
- Structurer un processus de travail avec les différents acteurs concernés pour exposer les différents points de vue et identifier des actions à mettre en œuvre pour améliorer la situation actuelle.
- Partager les réflexions et propositions issues de l'atelier au niveau national, par exemple dans le cadre d'un séminaire de réseau organisé par le service en charge de l'accompagnement et de l'expertise de l'évaluation environnementale avec l'appui de la DGALN
- Savoir quand et sur quelle base solliciter un cadrage préalable de la MRAe.
- Identifier les fragilités récurrentes dans les dossiers et en diagnostiquer les causes.
- Amorcer en amont un processus itératif partenarial avec des validations intermédiaires qui évitent d'aller trop en avant dans les projets avant de les remanier.
- Communiquer auprès des bureaux d'études les attentes de la MRAe afin qu'ils puissent mieux accompagner les élus.

• SYNTHÈSE :

Cette fiche action convoque principalement l'échelle régionale et vise à co-construire avec la MRAe une nouvelle manière d'intervenir et d'accompagner les projets d'aménagements économiques. Cette nouvelle démarche aurait pour but d'anticiper les éventuels points de fragilité des projets afin de les résoudre en amont. La DGALN appuiera la mise en œuvre de cette action en proposant la mise en avant des questionnements et des propositions méthodologiques issus de l'Atelier dans le cadre d'échanges à organiser au niveau national en 2025 ou 2026.

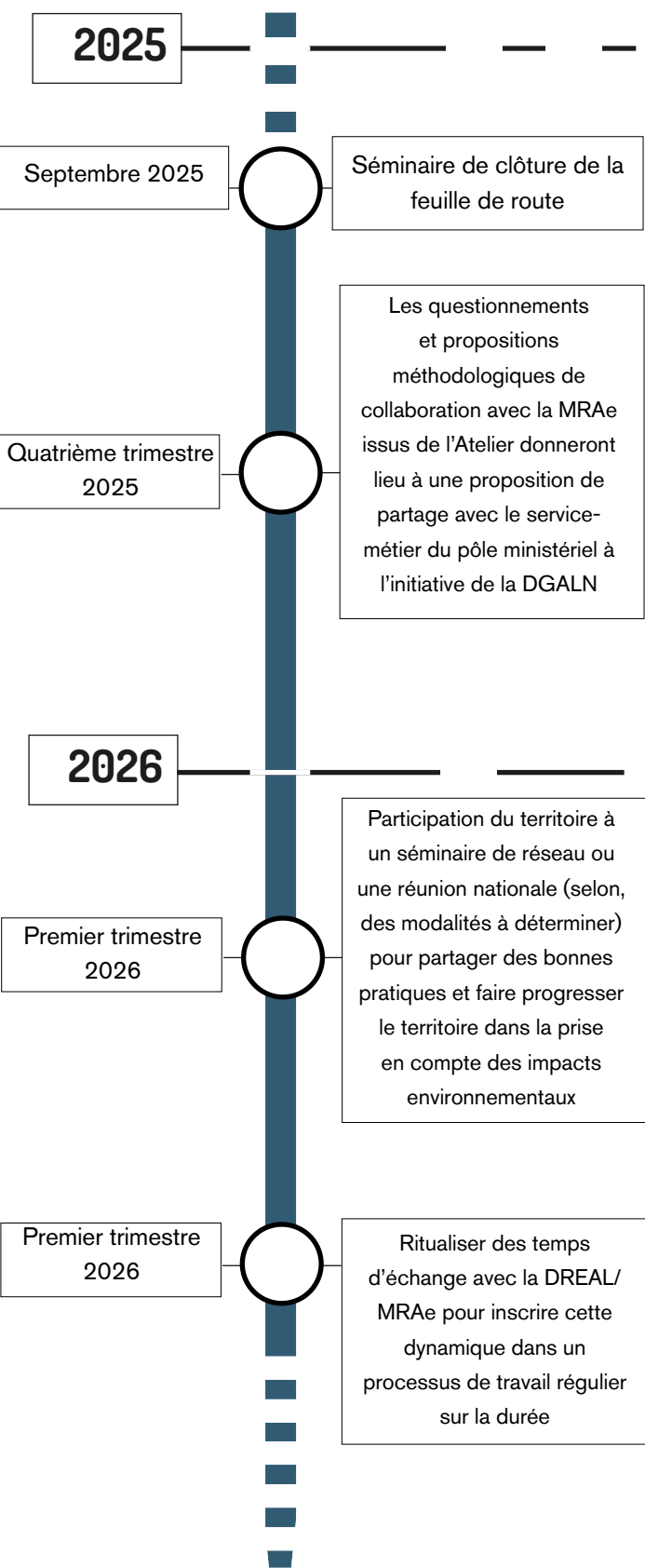


La MRAe Auvergne Rhône Alpes



Chaque année, la MRAe publie un rapport d'activité qui retranscrit ses activités et ses recommandations sur l'environnement

Action immédiate : Phase - A



ACTION 3

Intégration de la compensation au sein du site en amont de la conception

• OBJECTIFS :

Cette action vise à porter une approche pilote sur la séquence Éviter-Réduire-Compenser sans catégoriser ces trois modalités d'actions. Il s'agit plutôt de les lier dans le but de démontrer que tout projet peut venir réparer les fonctionnalités plurielles des lieux, qu'elles soient urbaines, environnementales, agricoles, avec une incorporation des dynamiques et stratégies de compensation qui sont aujourd'hui à l'œuvre. L'enjeu est de sortir de la compensation externe et de créer des synergies à l'échelle même des sites avant tout, en préservant ce qui mérite de l'être, en amplifiant ce qui est possible, et en croisant les fonctions pour créer des complémentarités positives.

ACTIONS :

- Qualifier et quantifier les besoins écologiques et les enjeux environnementaux du territoire.
- Privilégier des opérations où la compensation est réalisé in situ.
- Prospector des sites de projet de compensation écologique à la fois in situ, mais aussi sur l'ensemble du territoire des Rives du Rhône dans les cas ou la compensation n'est pas possible in situ.
- Penser à une échelle plus large que le seul site de compensation et intégrer les agriculteurs aux processus.
- Établir quels acteurs peuvent porter ce type d'opération et mener une réflexion plus large sur le modèle de portage de la compensation.
- Créer des lieux et des espaces de compensation qui peuvent potentiellement accueillir d'autres usages notamment pédagogiques et ainsi bénéficier non seulement à la biodiversité mais également aux riverains.

• SYNTHÈSE :

L'objectif est donc de créer des lieux et des espaces de compensation qui ne soient pas monofonctionnels, et qui participent de la vitalité et de l'appréciation des territoires, et ne soient pas pensés que comme un coût contraignant, mais comme un moyen d'apporter une plus-value à un projet.



Notre-environnement, la compensation écologique



Travaux du projet de compensation de la digue du Rhône



Projet de la lône achevé

Lors de la réalisation et du renforcement du système de digue entre Arles et Tarascon, un projet de compensation écologique a été mené sur le site en creusant une lône. Les lônes sont le résultat de la morphologie complexe du Rhône, ces derniers ont disparu avec l'endiguement du fleuve. Ce projet de compensation a permis de compenser l'impact du projet de digue en aménageant une zone humide. Aujourd'hui le site est également utilisé à des fins pédagogiques pour sensibiliser les plus jeunes à la préservation de la faune et de la flore.

Action à court terme : Phase - B

2025

Septembre 2025

Séminaire de clôture de la feuille de route

2026

Premier trimestre 2026

Finaliser le cahier des charges co-rédigé dans le cadre de l'inter-ateliers

Second trimestre 2026

Définir la composition du CoPIL de cette étude et lancer le marché pour recruter le BE en charge de l'accompagnement

Troisième trimestre 2026

Dans le cadre de l'étude : Prospector des sites potentiels de compensation à l'échelle des Rives du Rhône

Pilote de l'action
SMRR

Partenaires principaux de l'action :
EPCI, Inspira

Autres partenaires de l'action :
Université, Ecoles d'architecture, Inrae, CEN, LPO, Région, État, etc

Conditions d'initiation de l'action
Engagement dans une démarche volontariste de recherche action

Axes de la feuille de route à intégrer:
Axe 3, Axe 4, Axe 5, Axe 6

Documents liés à l'action

- Proposition de plan recherche action
- Définition de sites pilotes et partenariats à engager avec des partenaires (fédération Nationale des SCoTs, Inrae, CEN, etc)
- Compte rendu de la réunion dédiée à ce projet menée en interateliers



EPCI concernés

ACTION 4

Décliner la stratégie dans le SCoT

• OBJECTIFS :

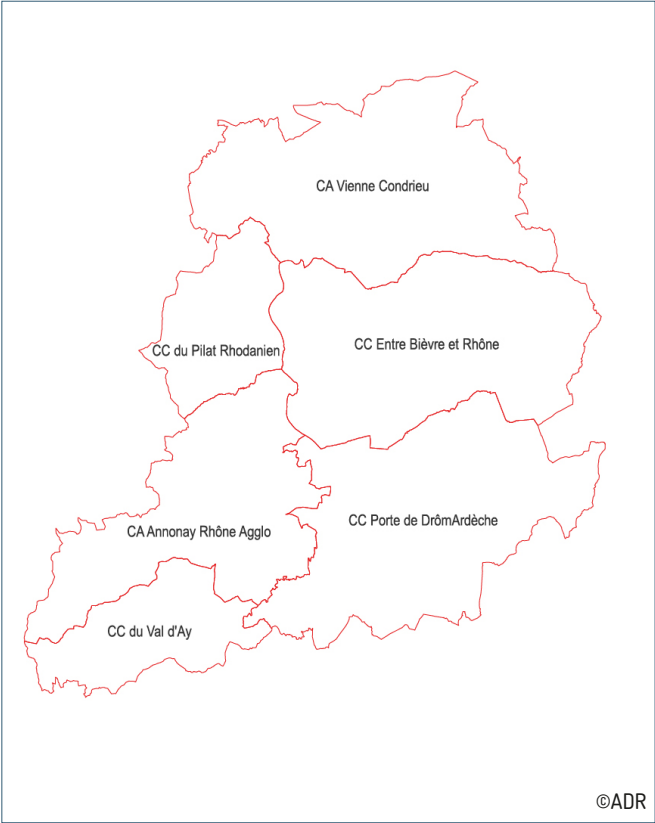
Il s'agit de retranscrire dans les documents du SCoT la stratégie territoriale dont les actions de la présente feuille de route auront contribué à définir différentes composantes. Plus précisément, il s'agit notamment de questionner de nouvelles manières d'aménager les zones commerciales comme les zones industrielles.

ACTIONS :

- Réaliser le bilan à 6 ans du SCoT.
- Retranscrire dans le SCoT les éléments issus des études précédentes.
- Réviser la programmation des zones commerciales existantes.
- Définir des franges multifonctionnelles sur les zones existantes.
- Identifier les secteurs à renaturer in situ.
- Solliciter les habitants du territoire sur les nouvelles orientations du SCoT proposées par la feuille de route.

• SYNTHÈSE :

La feuille de route a élaboré un certain nombre de propositions portant sur une nouvelle manière d'aménager les zones commerciales et industrielles. Les deux sites d'accroche mettent en œuvre une série d'actions ayant vocation à se diffuser et à être répliquées sur l'ensemble du territoire à travers une évolution progressive des documents d'urbanisme.



Carte des EPCI des Rives du Rhône



Échanger avec les habitants du territoire sur les nouvelles orientations du SCoT

Action à long terme : Phase - D

2025

Septembre 2025

Séminaire de clôture de la feuille de route

Novembre 2025

Débat sur le bilan du SCoT

2026

2027

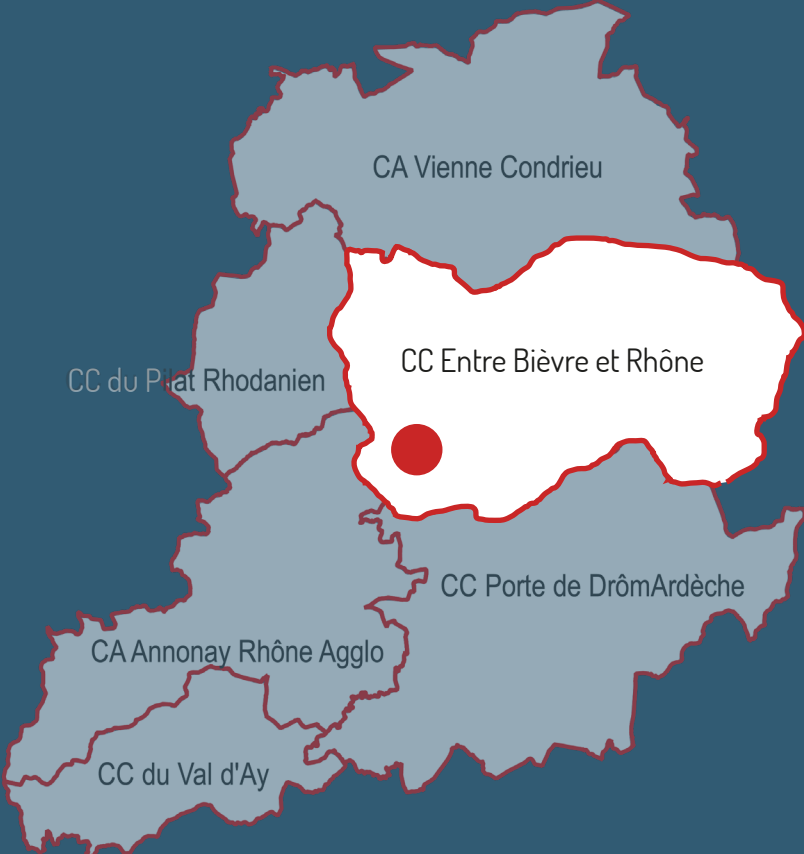
2027

Évolution potentielle du SCoT



Périmètre des EPCI concernés

INSPIRA



ACTION 5

Pilote de l'action :
SM Inspira

Partenaires principaux de l'action :
EBER, Région, Préfète de Région,
CNR, Sous préfet Vienne, Axe Mers,
Isère Aménagement

Autres partenaires de l'action :
Salaise-sur-Sanne, Sablons,

Conditions d'initiation de l'action :
Accord du bureau du syndicat mixte
Inspira.

Axe de la feuille de route à intégrer :
Axe 6

Documents liés à l'action

- le diagnostic sociologique
- les carnets des ateliers n°1 et n°2



● Site Inspira

Accompagner la gouvernance d'Inspira

• OBJECTIFS :

Les Ateliers des territoires ont amorcé un travail relatif à la gouvernance d'Inspira qu'il est nécessaire de poursuivre. Les propositions qui suivent émanent des premières réflexions engagées lors de ce travail, et sont destinées à être enrichies et explorées avec les élus et l'ensemble des acteurs concernés. Il est notamment apparu lors de ces premières réflexions que les rôles et responsabilités du syndicat mixte et de ses instances de gouvernance nécessitaient probablement une actualisation, dans la perspective des nouveaux enjeux à venir, et de l'optimisation des processus de pilotage, de collaboration et de concertation.

ACTIONS :

- Entretiens individuels des acteurs parties prenantes de la gouvernance afin de déterminer les convergences et divergences des points forts et points faibles de la gouvernance actuelle, et des propositions d'optimisation.
- Restitution de la synthèse et bilan des entretiens à l'ensemble des acteurs pour validation/invalidation/adaptations / propositions.
- Mise en place d'ateliers avec les acteurs impliqués afin de stabiliser et formaliser de façon collective les rôles et responsabilités à chacun des niveaux de gouvernance.
- Formalisation des propositions d'amélioration et d'optimisation de l'existant, en s'appuyant autant que possible sur les structures de gouvernance et de pilotage déjà existantes.
- Définition des besoins de consultation et de concertation de certaines structures ou de certaines personnes de façon ponctuelle : sur quoi, avec qui, quand, et comment.

• SYNTHÈSE :

Dans l'objectif d'accompagner Inspira et de renforcer sa gouvernance, il est nécessaire d'établir un diagnostic auquel prendrait part les différents acteurs et partenaires du projet Inspira afin d'établir, dans un premier temps, un état des lieux de sa gouvernance, mais aussi de ses enjeux futurs. Une fois cet état des lieux achevé, la mise en place d'ateliers a pour ambition de replacer Inspira dans les stratégies locales et nationales et d'utiliser l'axe Mers pour inscrire Inspira comme un projet infrastructurel pivot au cœur de la vallée du Rhône.



©Inspira

Logo d'Inspira

Entretiens individuels



Ateliers



Restitution



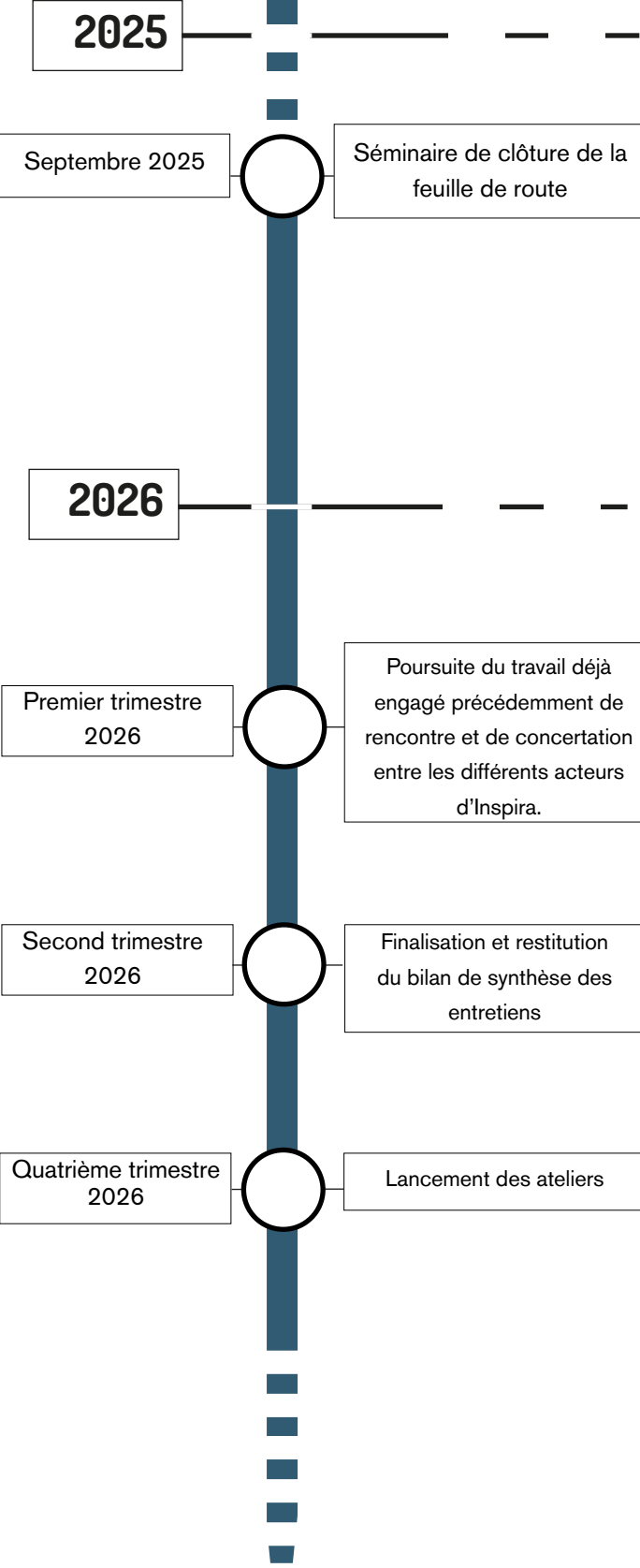
Répondre aux besoins



©ADR

Schéma des différentes étapes pour accompagner la gouvernance d'Inspira

Action immédiate : Phase - A



ACTION 6

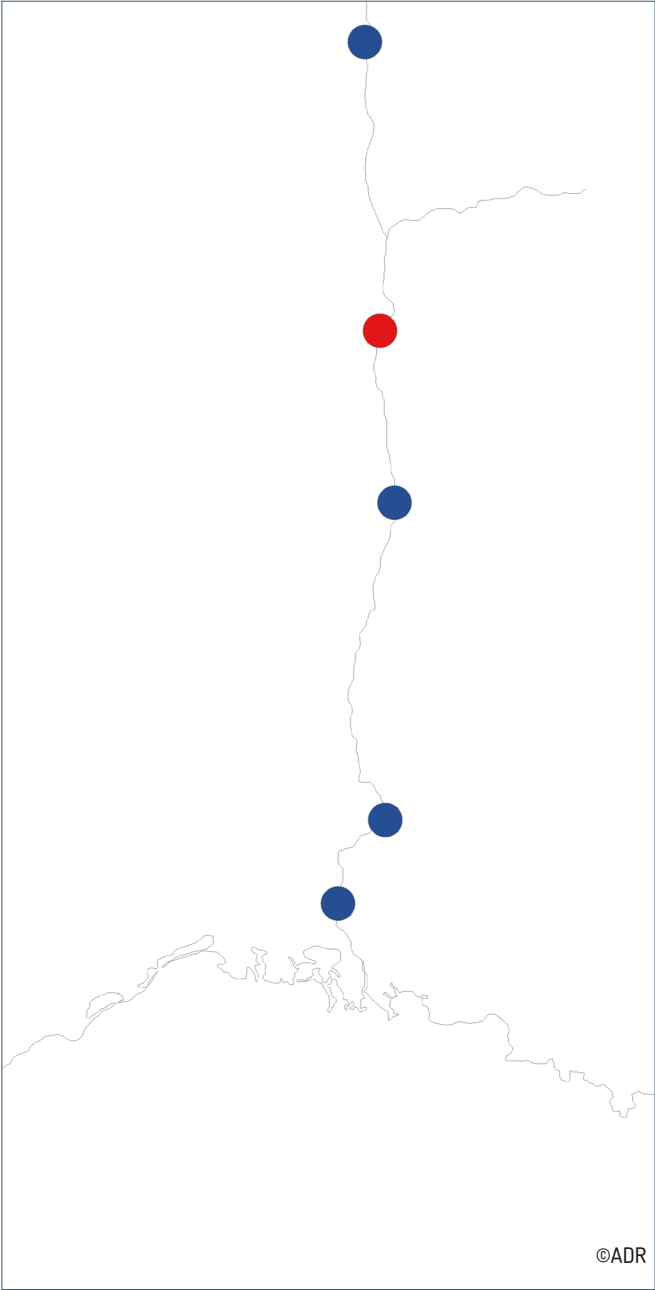
Réinitialiser le récit d'Inspira

• OBJECTIFS :

Les Ateliers des Territoires, et notamment l'Atelier n°2, ont permis de définir les enjeux d'une remise à plat de la gouvernance d'Inspira mais aussi d'une réinitialisation de son récit. Il s'agit d'un enjeu de communication à la fois interne et externe qui renvoie à la formulation des finalités du projet et à l'objectivation de son histoire, visant, entre autres, à intégrer les dimensions suivantes : retrouver une acceptabilité du site aux yeux des habitants, en mettant en exergue les atouts du site et ce qu'il peut apporter au territoire.

ACTIONS :

- Affirmer plus fortement le caractère multimodal de la zone, et accueillir des entreprises dont les besoins et attentes correspondent au positionnement économique du site.
- Replacer la zone à l'échelle des Rives du Rhône en montrant les bénéfices que son développement apporte aux habitants et entreprises du bassin de vie.
- Donner à lire l'inscription de la zone dans les politiques nationales de réindustrialisation, de report modal des marchandises et de l'inscription dans l'axe MeRS.
- Mettre en place une démarche animée de co-construction organisée de la manière suivante : Plusieurs séances de travail avec les différents niveaux de gouvernance pour préciser les intentions de la démarche de mise en récit.
- Un recueil de témoignages de parties prenantes / acteurs et actrices clés du territoire, sur l'aspect historique : élus, riverains, entreprises, associations, agriculteurs.
- Une frise chronologique illustrée reprenant les grands événements de l'histoire passée, qui resitue et positionne le projet et son ambition dans la trajectoire soutenable et acceptable à venir.
- Une enquête sociologique sur les ressentis et visions des enjeux relatifs au site.
- Des diagnostics « sensibles » menés sur le site (ex : balades urbaines par des groupes sur les aspects sensoriels de la vue, des bruits, de l'odorat, ...).
- Deux ateliers de prospective : animation de groupes de travail sur des scénarios de fictions et prospectifs associant les différentes parties prenantes.
- S'appuyer sur le travail photographique réalisé pendant la démarche de l'atelier des territoires. Le cas échéant, poursuivre le travail de mobilisation d'un photographe en vue de valoriser les entreprises du site.

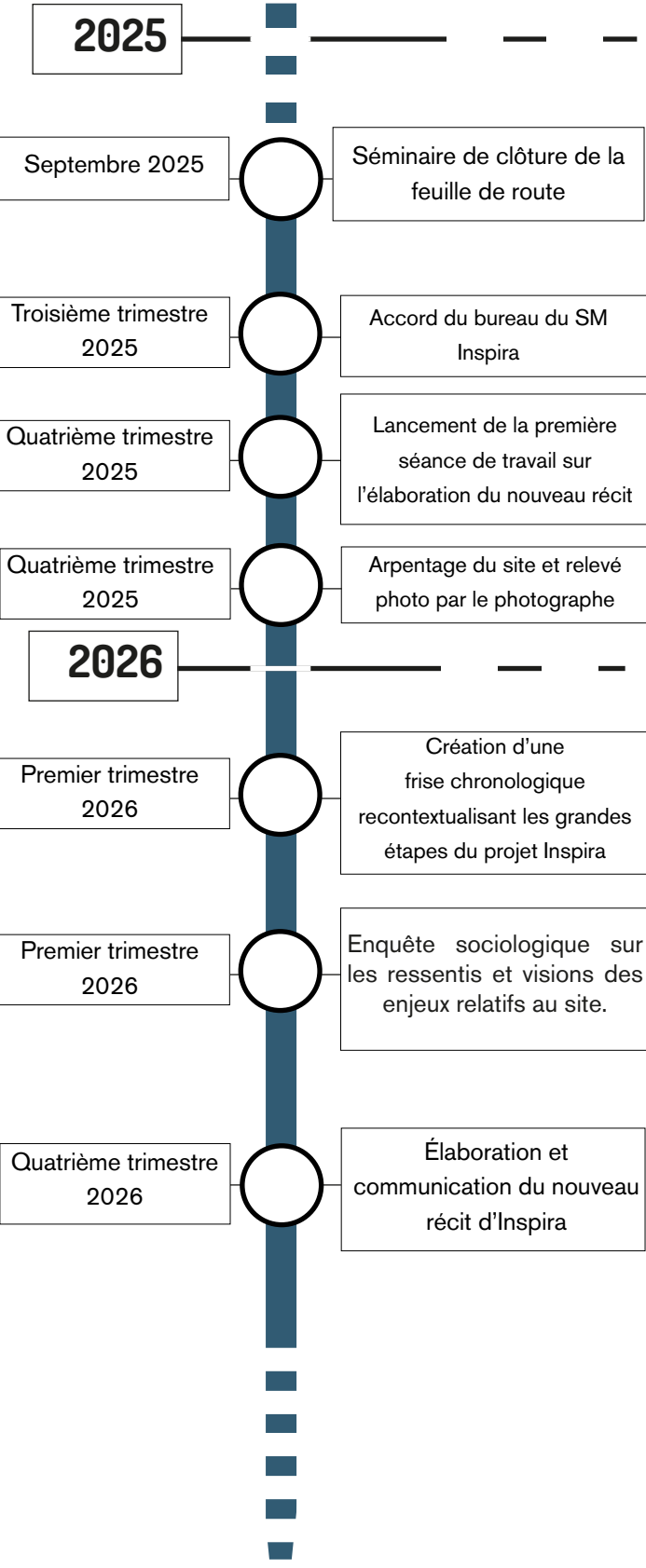


Carte des infrastructures portuaire de l'axe MeRS ©ADR

• SYNTHÈSE :

L'enjeu majeur pour le site d'Inspira est de s'inscrire dans un récit global qui se structure autour de l'axe MeRS et de la politique de réindustrialisation menée à l'échelle nationale. Sa proximité avec plusieurs axes de transports majeurs ainsi que son port sur le Rhône font d'INSPIRA un site essentiel. La diversité des infrastructures dont dispose le site et sa situation géographique centrale confèrent à INSPIRA un rôle pivot qu'il convient d'affirmer dans le Récit autour du site.

Action immédiate : Phase - A



Pilote de l'action :
SM Inspira

Partenaires principaux de l'action :
Région, SM Rives du Rhône, CC EBER, Communes, CNR, Préfète de l'Isère, Délégué à l'axe MeRS

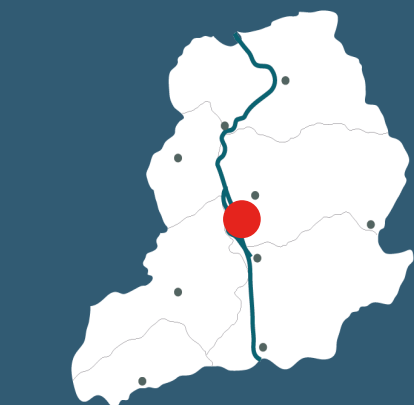
Autres partenaires de l'action :
DDT 38, Isère Aménagement

Conditions d'initiation de l'action :
Accord du bureau du Syndicat Mixte Inspira.

Axes de la feuille de route à intégrer :
Axe 6, Axe 7

Documents liés à l'action

- Le diagnostic sociologique
- Les carnets des ateliers n°1 et n°2
- Le compte rendu du travail mené en inter-atelier sur la gouvernance d'Inspira



● Site Inspira

ACTION 7.1

Mettre en œuvre la feuille de route site clé en main (Étude 1)

• OBJECTIFS :

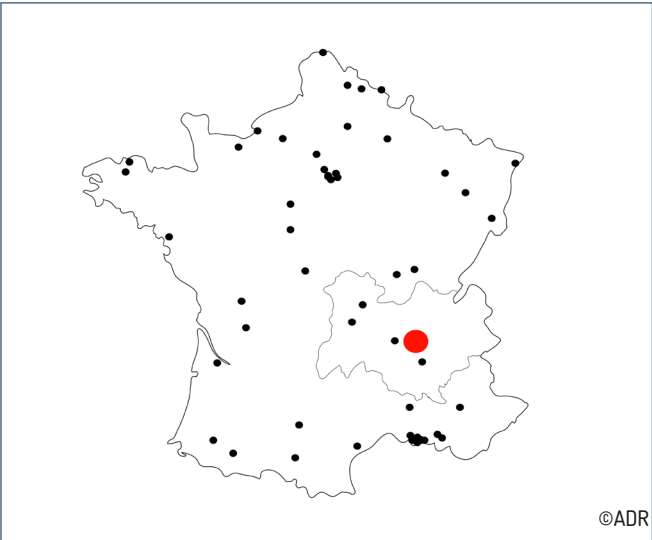
Déployer la feuille de route site clé en main, en articulation avec la stratégie portée par le Syndicat Mixte INSPIRA et l'ensemble des documents organisant le développement de ce projet. Il s'agit d'aider les agences de développement économique de la Région à porter les atouts du site Inspira.

• ACTIONS :

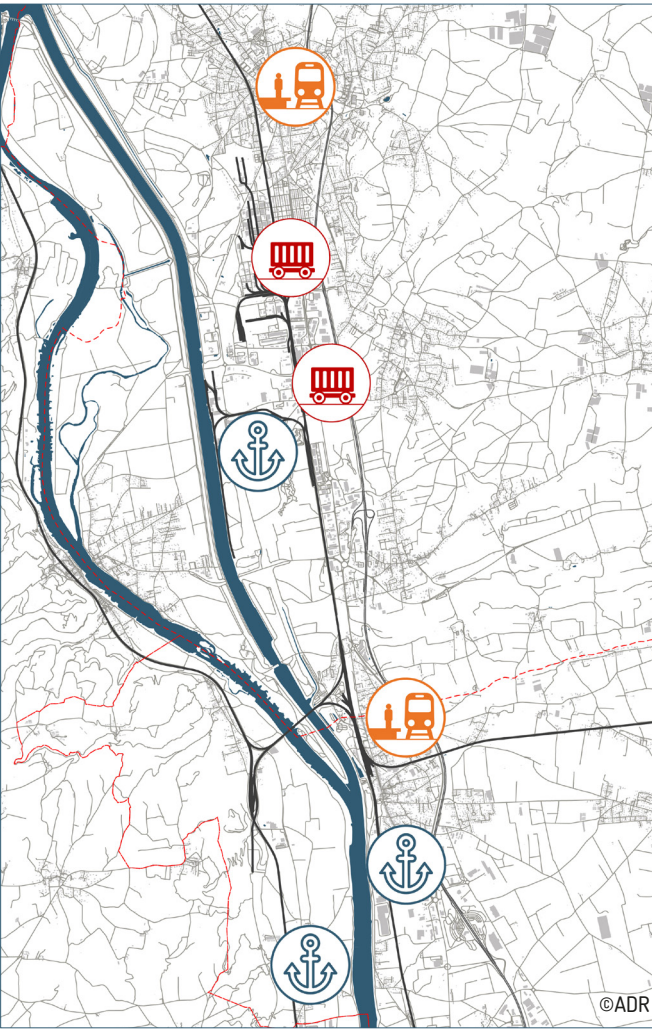
- Identifier les actions à mener et écarts / contradictions éventuelles avec les autres démarches stratégiques en cours ou à venir.
- Actualiser et réorganiser au besoin certaines actions au regard des éléments d'actualité ou des décisions stratégiques prises postérieurement à l'élaboration de cette feuille de route.
- Organiser et mobiliser les ressources adaptées aux actions prévues dans des temporalités compatibles avec les durées de chaque action et les dates cibles.
- Analyser le SRDEi pour le site Inspira en tenant compte de l'enjeu de la multimodalité.
- Mise en place d'une stratégie à long terme pour intégrer ces nouvelles entreprises sur le site et répondre à leurs besoins spécifiques (équipements, logements, infrastructures).
- Étudier la possibilité d'intégrer ces nouvelles filières dans les circuits des filières existantes du territoire des Rives du Rhône.

• SYNTHÈSE :

La feuille de route produite dans le cadre de la démarche site clé en main contient des actions stratégiques pour le développement du projet. L'étude portant sur l'installation de nouvelles filières stratégiques amène à développer en parallèle une stratégie pour répondre aux besoins et aux enjeux spécifiques de ces nouvelles entreprises.

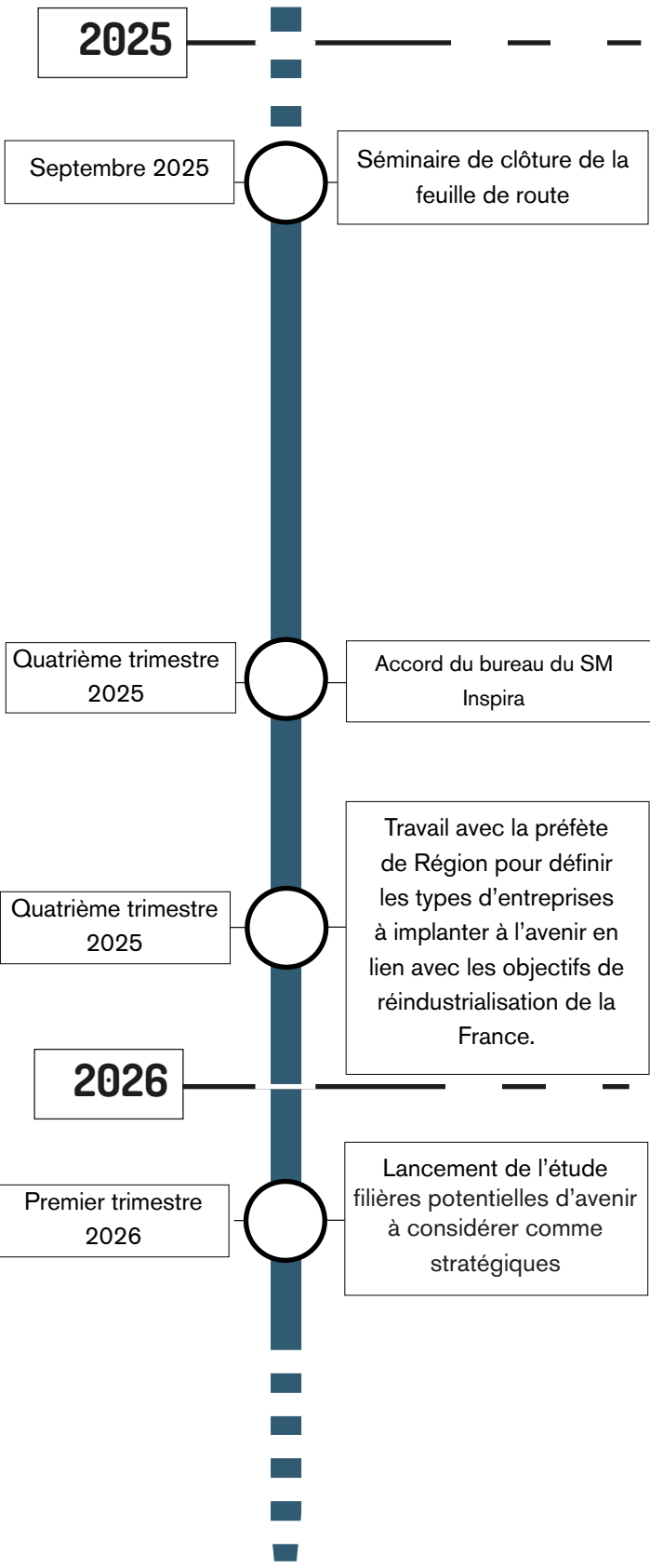


Carte des sites clés en main



Carte des infrastructures de transport à proximité du site Inspira

Action immédiate : Phase - A



Pilote de l'action :
SM Inspira

Partenaires Principaux de l'action :
CC EBER, Région, CNR, Services de l'Etat

Autres partenaires de l'action :
Salaise-sur-Sanne, Sablons

Conditions d'initiation de l'action :
Accord du bureau du Syndicat Mixte Inspira

Axe de la feuille de route à intégrer :
Axe 6

Documents liés à l'action

- Feuille de route site clé en main



● Site Inspira

ACTION 7.2

Pilote de l'action :
SM Inspira

Partenaires Principaux de l'action :
CC EBER, Région, CNR, Services de l'Etat

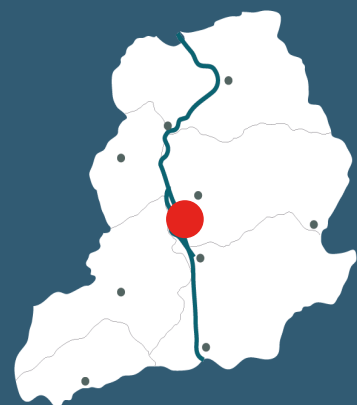
Autres partenaires de l'action :
Salaise-sur-Sanne, Sablons

Conditions d'initiation de l'action :
Accord du bureau du Syndicat Mixte Inspira

Axe de la feuille de route à intégrer :
Axe 6

Documents liés à l'action

- Feuille de route site clé en main



● Site Inspira

Mettre en œuvre la feuille de route site clé en main (Étude 2)

• OBJECTIFS :

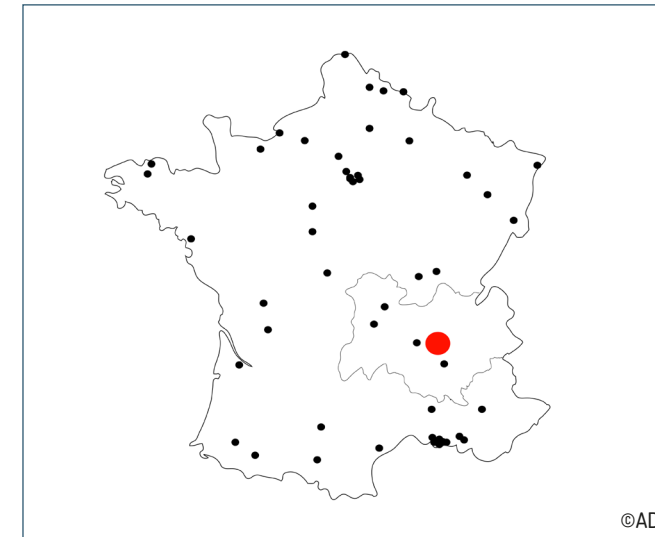
Déployer la feuille de route site clé en main, en articulation avec la stratégie portée par le Syndicat Mixte INSPIRA et l'ensemble des documents organisant le développement de ce projet. Le lancement de l'étude sur Accompagnement à l'étude d'un modèle économique, avec notamment une réflexion approfondie sur les modalités de mises en oeuvre de baux à construction.

• ACTIONS :

- Identifier les actions à mener et écarts / contradictions éventuelles avec les autres démarches stratégiques en cours ou à venir.
- Accompagnement à l'étude d'un modèle économique, avec notamment une réflexion approfondie sur les modalités de mises en oeuvre de baux à construction.
- Organiser et mobiliser les ressources adaptées aux actions prévues dans des temporalités compatibles avec les durées de chaque action et les dates cible.
- Orienter l'étude sur le secteur sud du site afin de planifier les nouvelles implantations d'entreprises.
- Étudier la question des paramètres à mettre en place pour mettre en oeuvre une stratégie de baux à construire (temporalité, conditions) pour conserver l'orientation et la maîtrise du développement du secteur sud d'Inspira.

• SYNTHÈSE :

La feuille de route produite dans le cadre de la démarche site clé en main contient des actions stratégiques pour le développement du projet. L'enjeu d'établir des baux à construire sur le secteur sud a été soulevé à plusieurs reprises ; cela permettrait à Inspira de garder un contrôle total sur l'ensemble de son foncier et ainsi de conserver une cohérence et une stratégie globale à l'échelle du site.



Carte des sites clés en main



Plan de localisation des constructions (à titre indicatif)

Action immédiate : Phase - A

Septembre 2025

Séminaire de clôture de la feuille de route

Quatrième trimestre 2025

Accord du bureau du SM Inspira

2026

Premier trimestre 2026

Travail avec la préfète de Région pour définir les types d'entreprises à implanter à l'avenir en lien avec les objectifs de réindustrialisation de la France.

ACTION 8

Harmoniser et compiler l'identification des besoins des acteurs économiques INSPIRA

• OBJECTIFS :

Les Ateliers des territoires ont permis d'établir un état des lieux des préoccupations et besoins des entreprises des territoires. La prise en compte de préoccupations permettra d'établir de manière précise les besoins des entreprises et acteurs économiques d'Inspira et d'Osiris afin d'y répondre et d'intégrer ces préoccupations au sein de la stratégie économique globale du territoire.

ACTIONS :

- Mise en commun des informations issues des projets et démarches en cours sur le territoire sur la question économique.
- Alimenter les bases de connaissance relatives à la vie des sites d'activités existants, mais aussi aux besoins exprimés par les chefs d'entreprises à travers différents canaux (contacts terrain, échange avec les maires, relation avec les services techniques, clubs et associations d'entreprises, ...).
- Concevoir un observatoire des besoins et de suivi des entreprises à l'échelle d'Inspira.
- Observer l'évolution des usages et des besoins (logements, foncier,...) des entreprises déjà installés afin de répondre en amont aux futures entreprises et filières souhaitant s'implanter sur le site.
- Anticiper la diversité des besoins des nouvelles filières souhaitant s'établir sur le territoire (logements, équipements).
- Intégrer la question de l'observatoire des entreprises dans la gouvernance d'Inspira.

• SYNTHÈSE :

La mise en œuvre de cette action à l'échelle du site Inspira doit permettre de consolider la connaissance du tissu économique existant, voire de l'actualiser et de la compléter. L'objectif étant de répondre aux besoins des entreprises du site tout en consolidant le tissu industriel d'Inspira et de Entre Bièvre et Rhône.

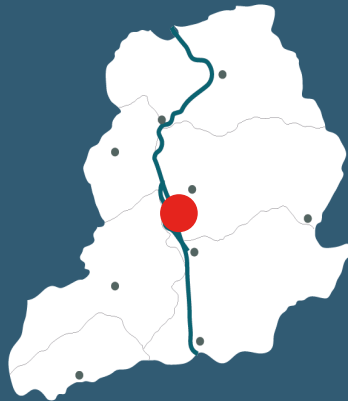
Pilote de l'action :
SM Inspira

Partenaires principaux de l'action :
SGAR, Préfète de l'Isère

Autres partenaires de l'action :
CCPDA (lien Axe7 complémentarité),
OSIRIS, SMRR (au travers de la conférence économique territoriale), Région (dont agence de développement économique Région), représentant axe MERS, CNER

Conditions d'initiation de l'action :
Échanges avec Territoire d'Industrie

Axe de la feuille de route à intégrer:
Axe 1



● Site Inspira

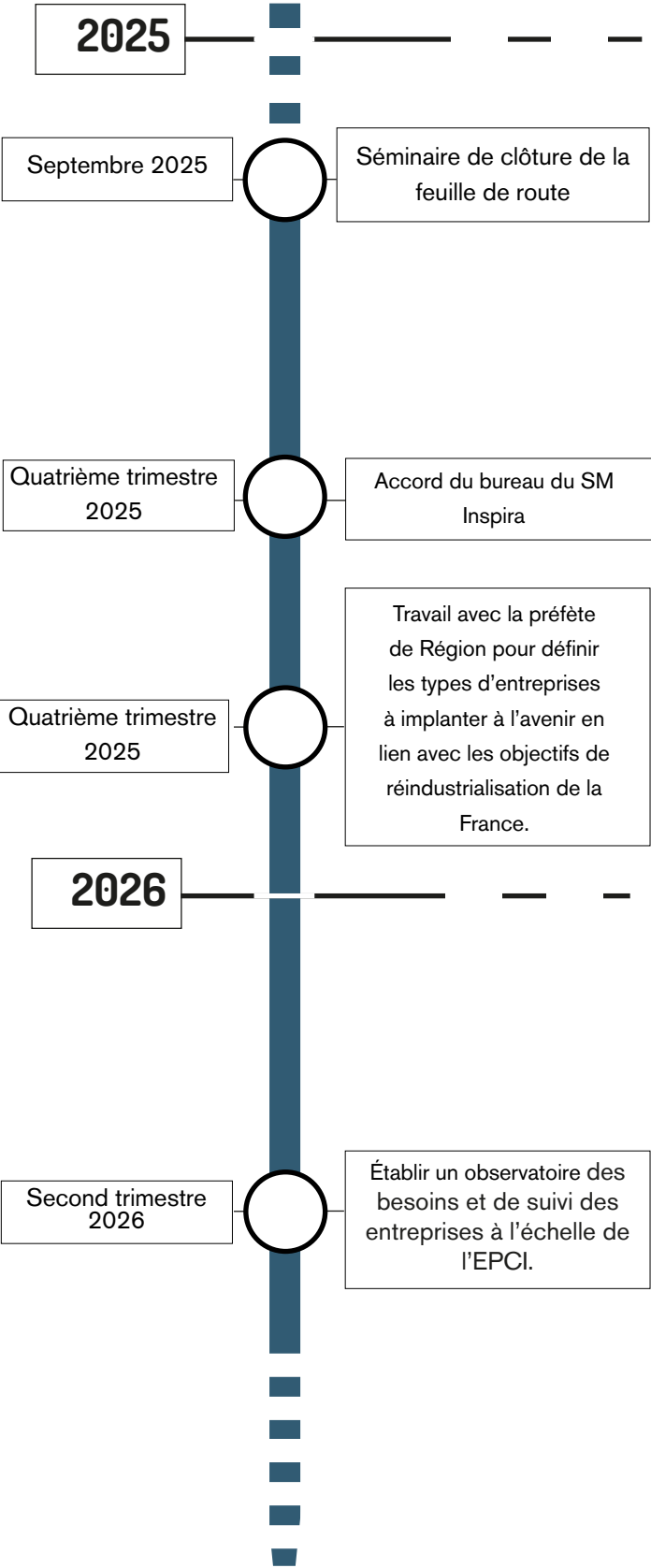


Crédit photo: Ivan Guibert / Terra
Illustration des acteurs et entreprises du territoire



Crédit photo: Ivan Guibert / Terra
Illustration des acteurs et entreprises du territoire

Action à court terme : Phase - B



ACTION 9

Densifier Inspira Nord

• OBJECTIFS :

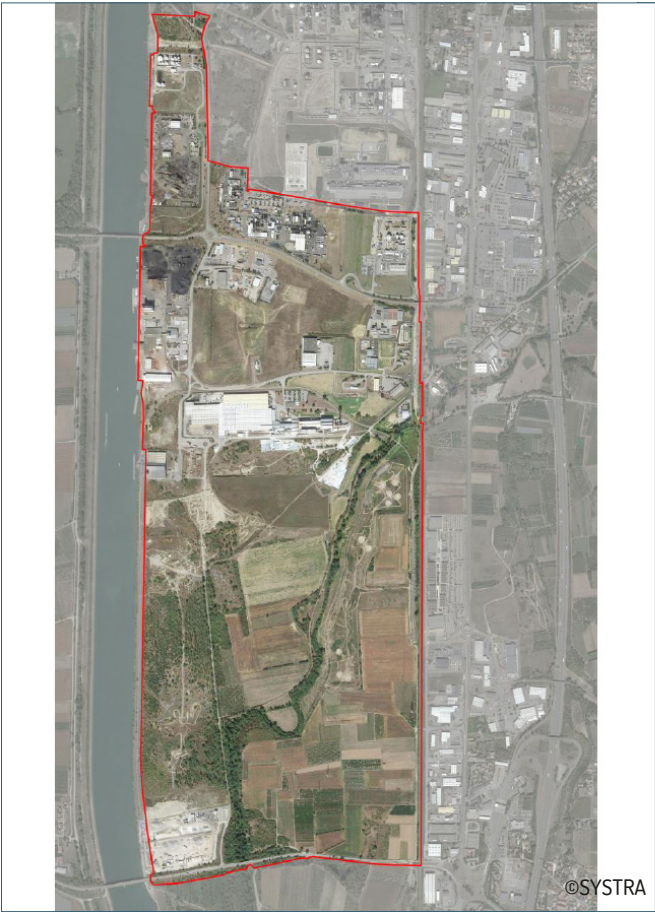
Il y a une nécessité à mobiliser du foncier qui, aujourd'hui, n'a pas de vocation définie afin de pouvoir accueillir plus d'entreprises sur la zone, tout en bénéficiant des avantages d'investir des espaces déjà artificialisés, comme l'absence de compensation, des terrains urbanisables dès aujourd'hui sans procédure lourde (modification et révision des documents d'urbanisme, enquête publique, évaluation environnementale...).

ACTIONS :

- Poursuivre le travail en cours sur l'élaboration d'une OAP Inspira dans le PLUi.
- Maintenir et actualiser en continu le plan de recollement des projets connus et sites à potentiel de renouvellement.
- Repenser la densité du tissu d'activité en utilisant les espaces résiduels et en mobilisant les retours d'expérience d'autres sites industriels exemplaires : il s'agit de développer des projets industriels plus sobres en consommation d'espace et efficaces, sans prise de risque supplémentaire ou complexités opérationnelles.
- Élargir le spectre de réflexion aux délaissés de voiries et les réserves foncières des entreprises existantes: les infrastructures de mobilité existantes ont été dimensionnées pour accueillir des flux poids lourds importants et ce principe n'est pas remis en cause. Il doit évidemment être poursuivi et renforcé en lien avec le positionnement économique du projet, tout en identifiant des solutions moins consommatrices d'espaces (produisant moins de délaissés).
- Définir et mettre en œuvre une stratégie foncière dédiée par l'entremise de baux à construction afin de conserver une maîtrise du terrain (clauses dans les actes de vente ou de mise à disposition du foncier) pour accompagner les propriétaires actuels et futurs dans une utilisation sobre du foncier aménagé.

• SYNTHÈSE :

Cette action consiste à élargir le spectre de réflexion du potentiel foncier mobilisable aux délaissés de voiries, espaces publics et espaces privés sous-utilisés dans ce secteur. Il s'agit d'étudier et de mettre en œuvre les meilleures solutions permettant, à coûts maîtrisés, de requalifier certains espaces et de les intégrer dans la stratégie de développement d'Inspira.

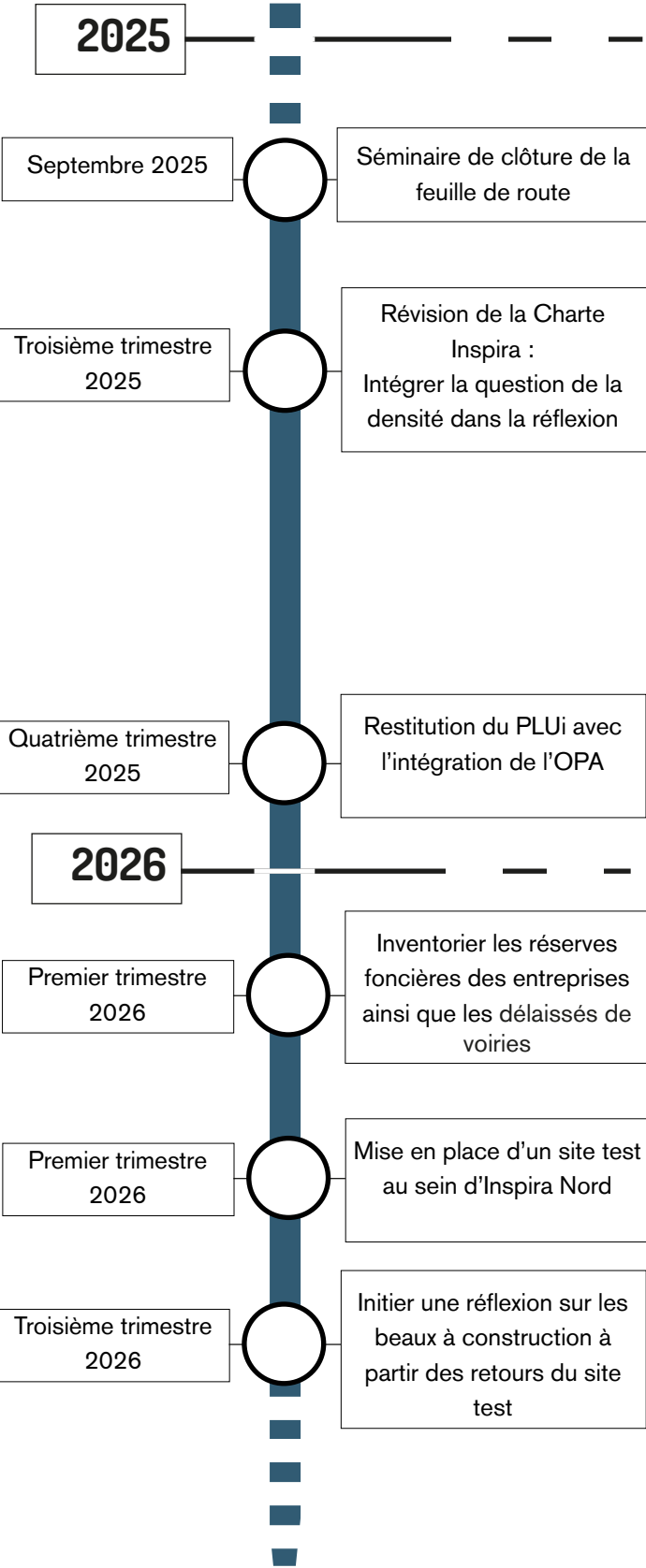


Périmètre Inspira



Emprises agricoles et abords d'Inspira

Action à moyen terme : Phase - C



Pilote de l'action :
SM Inspira

Partenaires principaux de l'action :
Isère Aménagement, CC EBER,
Région, CNR

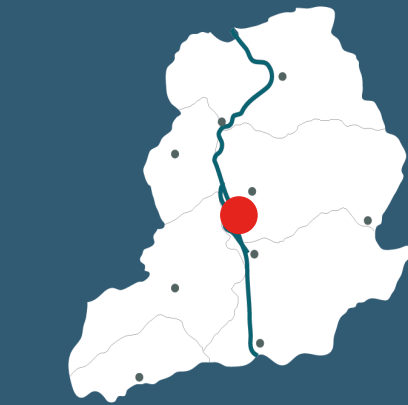
Autres partenaires de l'action :
DDT 38, Salaise-sur-Sanne, Sablons,
Entreprises INSPIRA

Conditions d'initiation de l'action :
Accord du bureau du Syndicat Mixte
Inspira

Axes de la feuille de route à intégrer :
Axe 6

Documents liés à l'action

- Plan de recollement d'INSPIRA
- Documents produits par l'AMO PLUi d'Inspira : benchmark des densités, ...



● Site Inspira

ACTION 10

Apprivoiser le temps long des futures extensions

• OBJECTIFS :

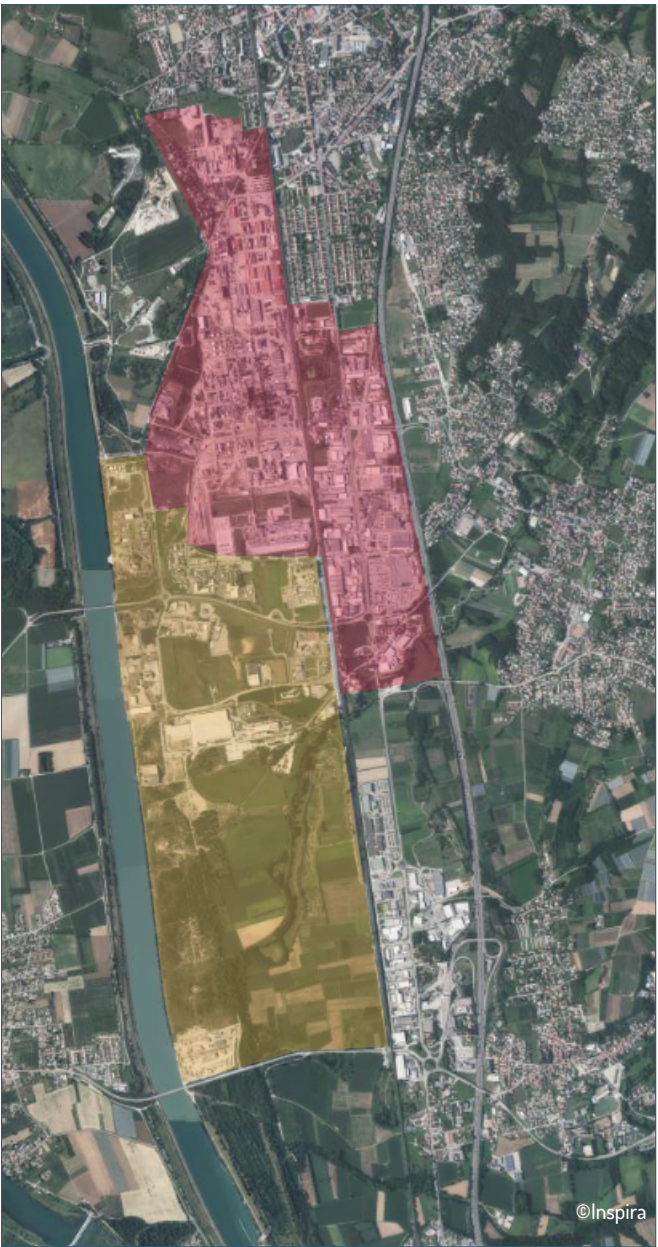
Utiliser le temps long de l'aménagement et de la construction pour valoriser les espaces de projet permettant d'accueillir des usages temporaires ou transitoires. Le phasage de l'opération en trois grandes temporalités permet d'envisager des projets en interstice et de durée variable. Il s'agit de pouvoir tester des pratiques ou développer des usages compatibles avec la situation actuelle et la destination future de ces espaces.

ACTIONS :

- Caractériser et approfondir les occupations temporaires ou transitoires compatibles avec l'état actuel des sites et leur destination future.
- Étudier ces trois hypothèses et déterminer l'intérêt et la pertinence de chacune d'entre elles.
- Élargir également la prospection autour de plusieurs hypothèses d'aménagement différentes des trois premières ayant fait l'objet d'échange en atelier.
- Identifier et délimiter les espaces mobilisables pour des usages transitoires.
- Définir le montage et cadre juridique le plus adapté à chaque type d'usage retenu.
- Engager le cas échéant une expérimentation sur un site potentiellement réduit, mais qui permettrait une prise de conscience et un test grandeur nature.

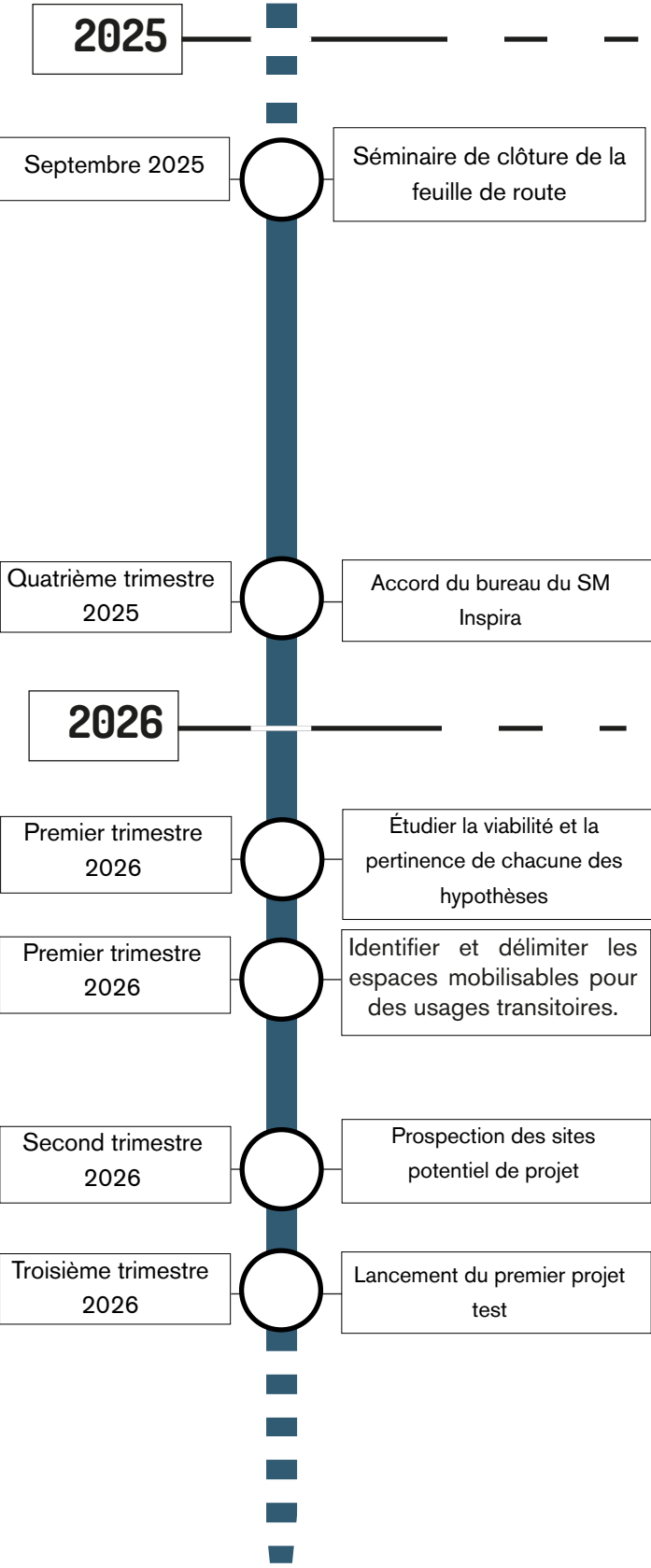
• SYNTHÈSE :

Le traitement local de certains enjeux à travers l'expérimentation à grande échelle, témoigne d'une volonté de proposer des solutions locales, d'anticiper certaines problématiques (liées notamment à l'eau) et d'expérimentation in situ pour favoriser également l'adhésion au projet.



Plan de Osiris et de Inspira et de son extension

Action à long terme : Phase - D



Pilote de l'action :
SM Inspira

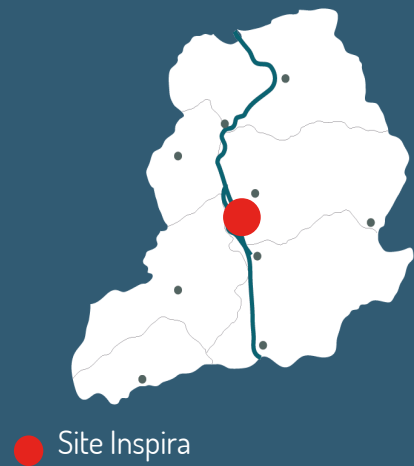
Partenaires principaux de l'action :
Isère Aménagement, CC EBER,
Région Auvergne Rhône Alpes, CNR

Autres partenaires de l'action :
DDT 38, Salaise-sur-Sanne,
Sablons, École nationale supérieur
d'architecture, Université

Conditions d'initiation de l'action :
Accord du bureau du Syndicat Mixte
Inspira

Axes de la feuille de route à intégrer :
Ensemble des 7 axes

- Documents liés à l'action
- Plan guide d'INSPIRA (3 secteurs : nord, centre et sud)
 - Référentiel foncier (propriétaires et correspondances cadastrales)



ANNONAY RHONE AGGLO



ACTION 11

Harmoniser et compiler l'identification des besoins des acteurs économiques ARA

• OBJECTIFS :

L'Atelier des territoires a permis d'établir un état des lieux des préoccupations et besoins des entreprises des territoires. La prise en compte de préoccupations permettra d'établir de manière précise les besoins des entreprises ainsi que de répondre à la question du foncier, qui s'avèrent structurantes sur le territoire d'Annonay Rhône Agglo.

ACTIONS :

- Mise en commun des informations issues des projets et démarches en cours sur le territoire sur la question économique.
- Alimenter les bases de connaissance relatives à la vie des sites d'activités existants, mais aussi aux besoins exprimés par les chefs d'entreprises à travers différents canaux (contacts terrain, échange avec les maires, relation avec les services techniques, clubs et associations d'entreprises, ...).
- Concevoir un observatoire des besoins et de suivi des entreprises à l'échelle de l'EPCI.
- Observer l'évolution des usages et des besoins (logements, foncier,...) des entreprises déjà installés afin de répondre en amont aux futures entreprises et filières souhaitant s'implanter sur le site.
- Anticiper la diversité des besoins des nouvelles filières souhaitant s'établir sur le territoire (logements, équipements).
- À partir des retours de l'observatoire, appréhender le « temps des entreprises » avec une stratégie de réaction souple face aux besoins changeants des entreprises.

• SYNTHÈSE :

La mise en œuvre de cette action à l'échelle d'Annonay Rhône Agglo doit permettre de consolider la connaissance du tissu économique existant, voire de l'actualiser et de la compléter dans l'objectif de répondre aux besoins des entreprises du site tout en consolidant le tissu industriel du territoire.

Pilote de l'action :
Annonay Rhône Agglo

Partenaires principaux de l'action :
Territoires d'industrie, AURA, Région Auvergne Rhône Alpes

Autres partenaires de l'action :
CCPDA (lien Axe7 complémentarité),
Sous-préfet de Tournon

Conditions d'initiation de l'action
Échanges avec Territoire d'Industrie

Axe de la feuille de route à intégrer
Axe 1



EPCI concernés

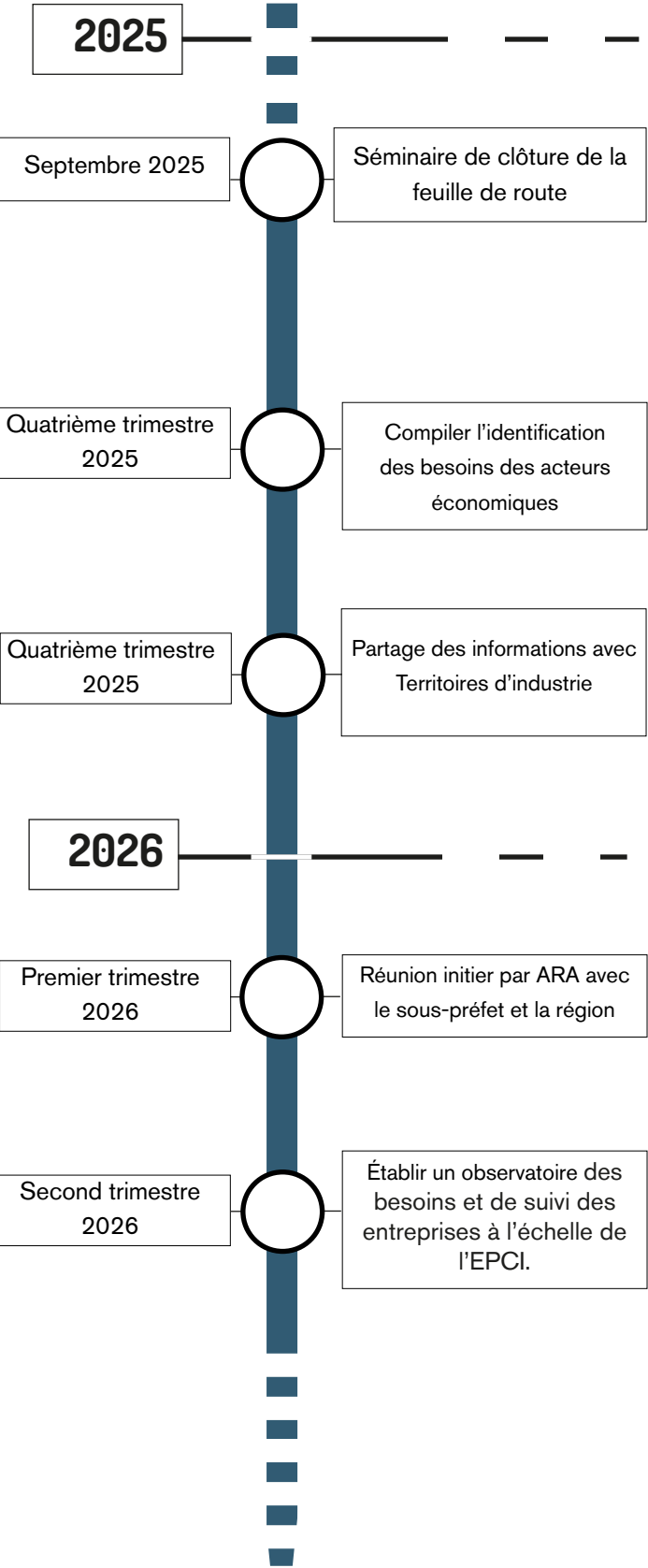


Ekibio entreprise emblématique de la zone activité de Boissonnette



Illustration des acteurs et entreprises du territoire

Action immédiate : Phase - A



ACTION 12

Intégrer le diagnostic de Territoires d'Industries pour établir une stratégie globale

• OBJECTIFS :

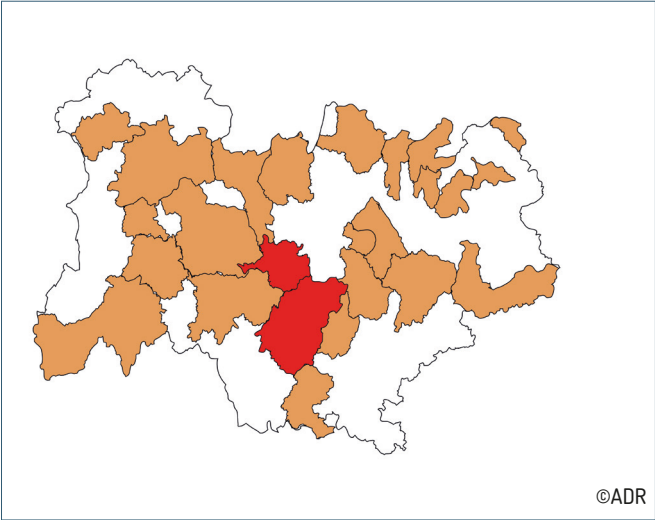
Les Ateliers des territoires se sont déroulés pour partie en parallèle du dispositif Territoires d'Industrie. Suite à un échange entre techniciens, il a été convenu de consolider l'adéquation entre les deux feuilles de route et de garantir leur cohérence. Cette action consiste à intégrer le diagnostic de Territoire d'Industrie dans la feuille de route de l'Atelier des Territoires dont les périmètres se chevauchent afin d'en garantir la cohérence.

ACTIONS :

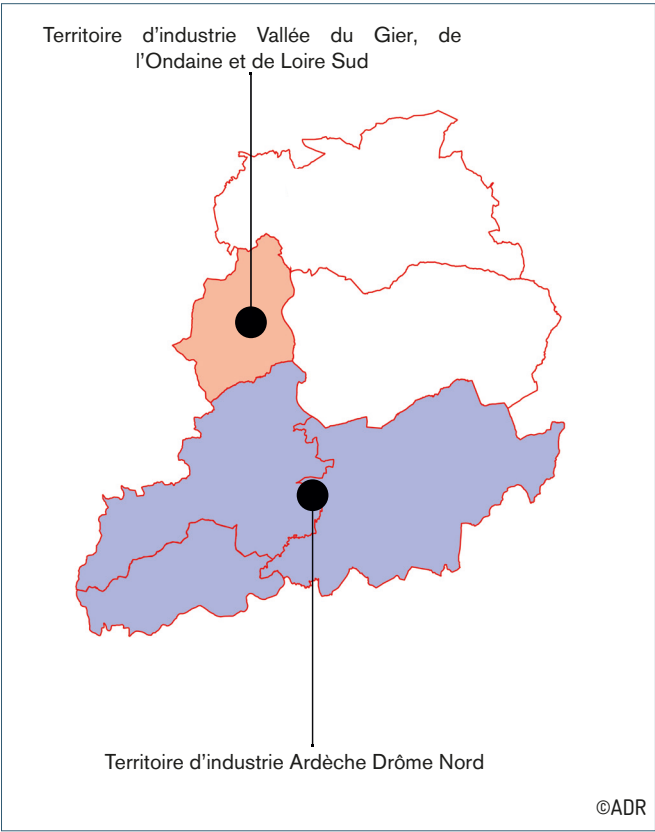
- Partager avec Territoires d'Industrie la présente feuille de route (présentation intermédiaire déjà réalisée en visio).
- Présenter la feuille de route Territoires d'Industries et le diagnostic qui la fonde lors de la conférence économique territoriale.
- Intégrer le diagnostic de Territoires d'Industrie dans les actions de la présente feuille de route liées à l'industrie.

• SYNTHÈSE :

La mise en commun et en cohérence des deux feuilles de route permettrait de profiter des ressources mobilisées conjointement dans le cadre de ces deux travaux menés en parallèle par Territoires d'Industrie et par l'Atelier des territoires afin de renforcer l'accompagnement des industriels.



Carte des différents Territoires d'industrie d'Auvergne Rhône-Alpes



Carte des EPCI concernés par le dispositif Territoires d'Industrie

Action immédiate : Phase - A

2025

Septembre 2025

Séminaire de clôture de la feuille de route

Octobre 2025

Mise en œuvre du partage des feuilles de route Territoires d'Industrie et Ateliers des territoires.

Potentiellement : partager et mise en discussion de points contradictoires (le cas échéant) lors du COTECH de suivi de mise en œuvre de la feuille de route ADT.

2026



EPCI concernés

ACTION 13

Inscrire les projets d'aménagement à vocation économique d'ARA dans un récit global

• OBJECTIFS :

Les Ateliers des territoires ont contribué à renforcer l'intégration de la question du développement économique dans une stratégie territoriale élargie à d'autres thématiques. La mise en récit des projets d'aménagements à vocation économique gagne à traduire cette vision élargie et à donner à comprendre ce en quoi ils répondent à l'intérêt général.

ACTIONS :

- Identifier les projets d'aménagements à vocation économique à venir au sein d'ARA.
- Co-construire le récit des projets d'aménagements à vocation économique avec les différentes parties prenantes et partenaires : inscrire ce volet dans les COTECH dédiés à l'opération d'aménagement.
- Intégrer un recueil de témoignages des parties prenantes avec l'ensemble des acteurs et actrices clés du territoire : élus, riverains, entreprises, associations, agriculteurs.
- Une frise chronologique reprenant les différentes étapes des projets économiques du territoire , qui resitue et positionne les projets et leurs ambitions dans une volonté de construire une démarche globale et soutenable.
- Intégrer les retours des différents acteurs et actrices du territoire pour élaborer un récit global autour des projets à vocations économiques.
- S'appuyer sur le travail photographique réalisé pendant la démarche de l'atelier des territoires. Le cas échéant, poursuivre le travail de mobilisation d'un photographe en vue de valoriser les entreprises du site et les enjeux d'aménagement.

• SYNTHÈSE :

L'élaboration d'un récit global autour des différents projets économiques à travers une approche «multi-site» permettrait de renforcer la solidité des différents projets actuellement portés par Annonay Rhône Agglo avec la possibilité de penser des continuités entre les différents sites, mais aussi de consolider les projets économiques actuellement en cours sur le territoire.

Pilote de l'action :
Annonay Rhône Agglo

Partenaires principaux de l'action :
CCI, CMA, SMRR (au travers de la conférence économique territoriale)

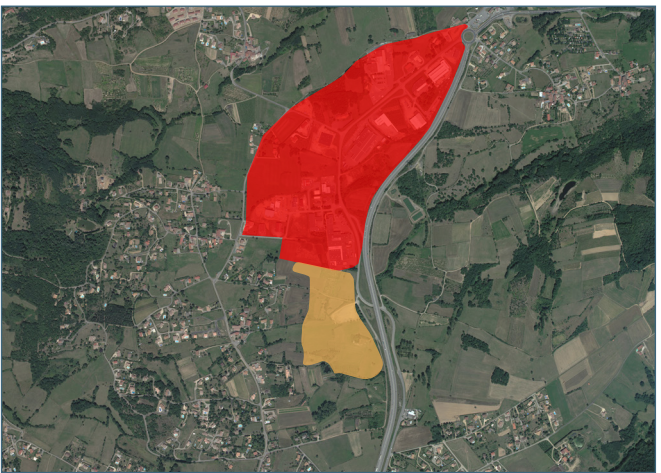
Autres partenaires de l'action :
Région, Inspira

Conditions d'initiation de l'action :
Avancement des actions 8, 9 , 10 et 11

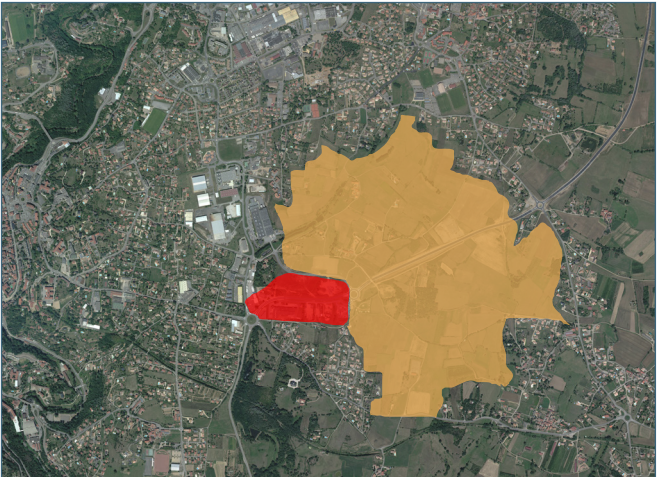
Axes de la feuille de route à intégrer
Ensemble des 7 axes

Documents liés à l'action

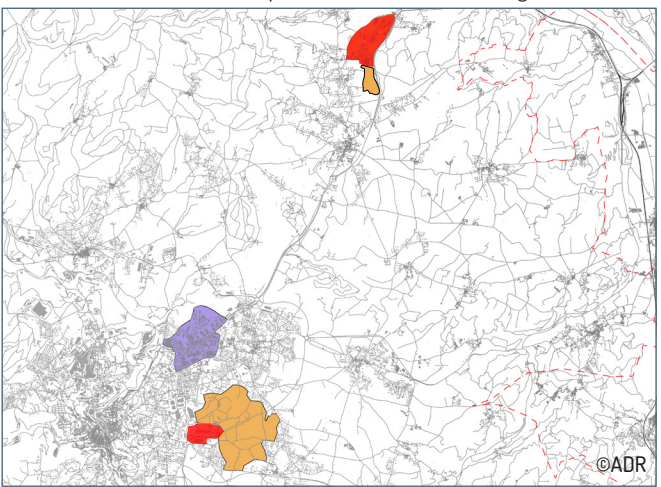
- L'ensemble des carnets des ateliers



Vue satellite du périmètre de Boissonnette

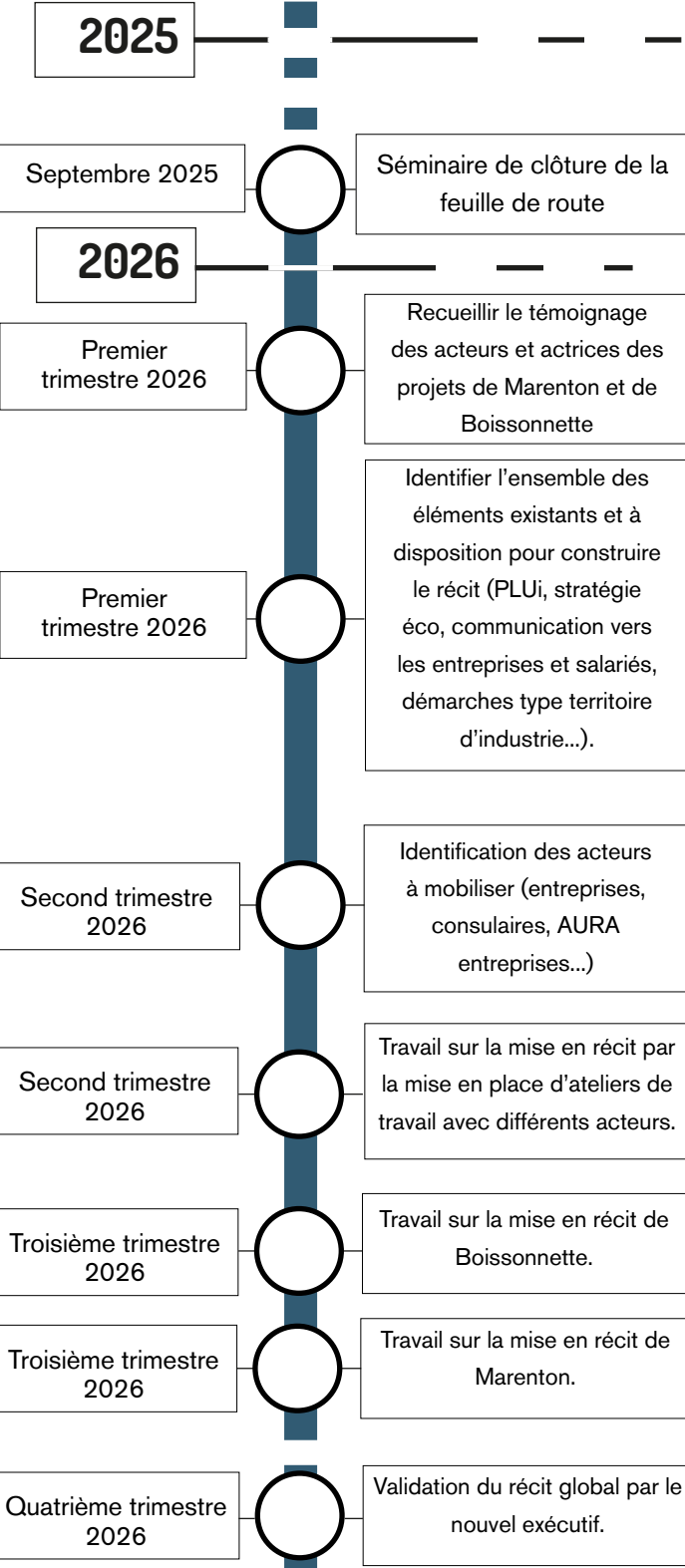


Vue satellite du périmètre de Marenton élargi



Carte des zones d'activités Boissonnette et Marenton (en orange), la zone commerciale du Mas et de la Lombardière (en violet)

Action à court terme : Phase - B



ACTION 14

Mobiliser le dispositif ANCT relatif aux entrées de ville

• OBJECTIFS :

Dans le cas de la zone du Mas et de la Lombardière, il a été souligné durant les ateliers la pertinence du dispositif ANCT relatif aux entrées de ville. Mobiliser ce dispositif peut permettre de requalifier cette zone commerciale tout en accompagnant l'installation d'une programmation et d'usages mixtes.

ACTIONS :

- Libérer du foncier pour un usage non commercial pour l'éventuelle installation d'artisans.
- Mener conjointement un diagnostic économique et une concertation des acteurs économiques locaux (entreprises, propriétaires...).
- Accompagner le territoire à définir les orientations et mobiliser les acteurs privés.
- Identifier une situation de projet potentiel et/ou mettre en place un AMI pour permettre un regroupement des acteurs privés autour d'un projet démonstrateur à accompagner.
- Expérimenter une méthode qui puisse être répliquable (logique de recherche-action).

• SYNTHÈSE :

Il s'agit de revendiquer le caractère expérimental de la démarche et de réfléchir conjointement à la transformation des zones à dominante commerciale et à la problématique d'un aménagement sobre du territoire pour le développement économique en repensant les espaces d'entrée de ville.



Photo de la zone du Mas (Davézieux)



Photo du Mas (Davézieux)



Projection d'une requalification de l'espace public (Davézieux)

Action à court terme : Phase - B

2025

Septembre 2025

Séminaire de clôture de la feuille de route

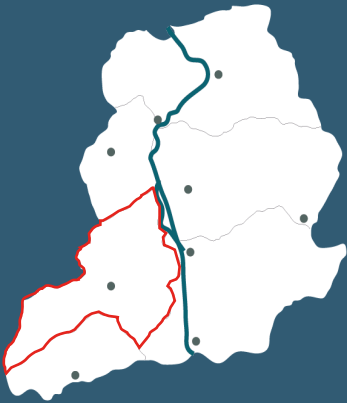
Troisième trimestre 2025

Finaliser le cahier des charges co-rédigé dans le cadre de l'inter-ateliers

2026

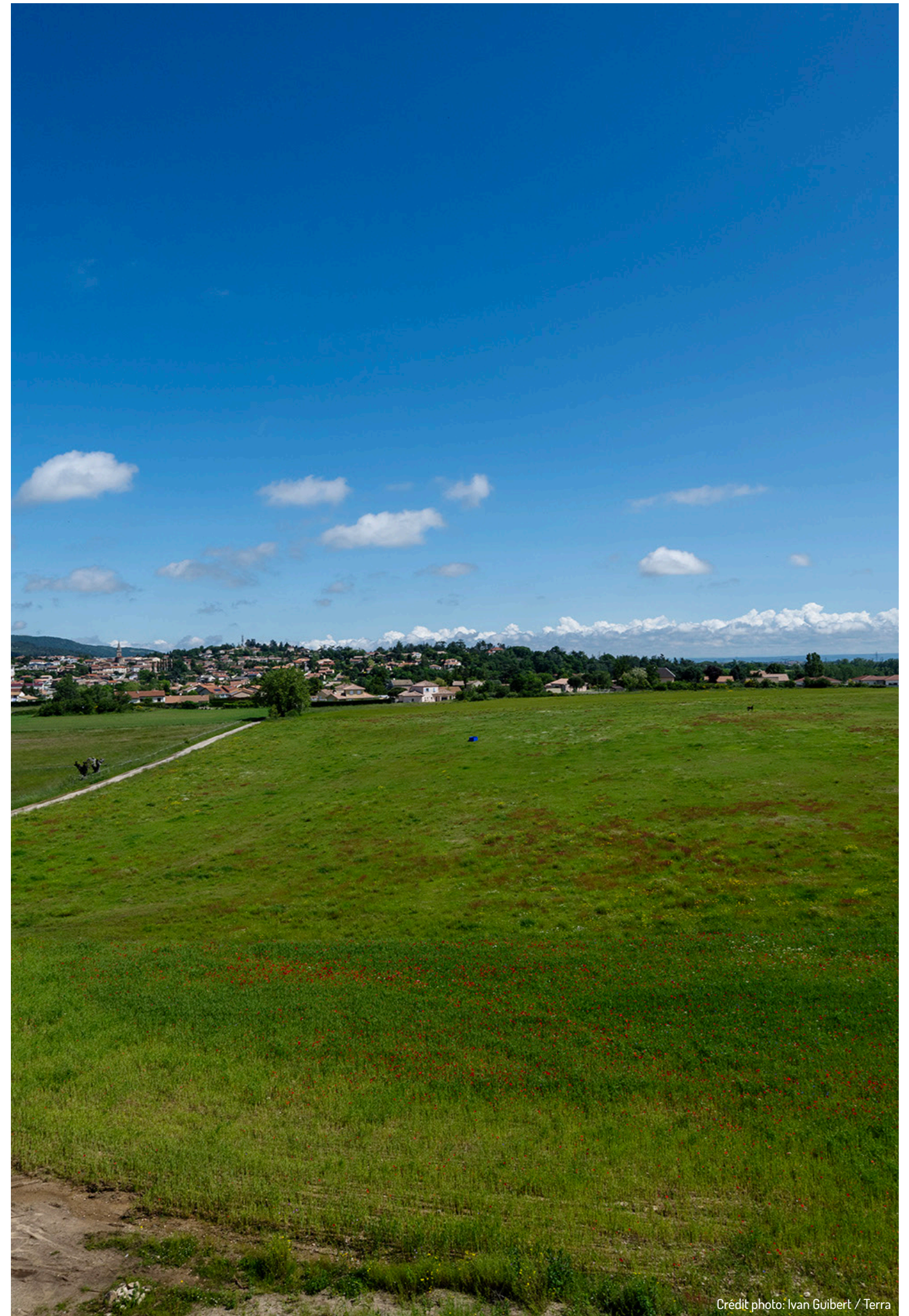
Premier trimestre 2025

Définir la composition du Copil de cette étude et lancer le marché pour recruter le BE en charge de l'accompagnement



EPCI concernés

MARENTON



ACTION 15

(Re)définir le cahier des charges pour le développement du site de Marenton

• OBJECTIFS :

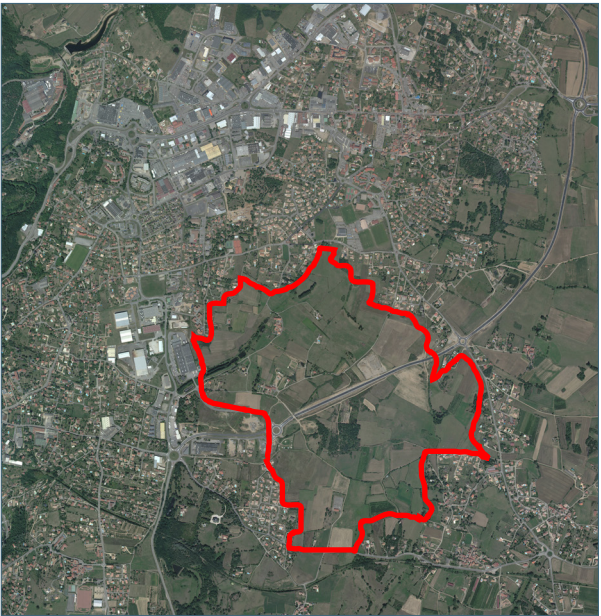
Les différents ateliers ont souligné la complexité de la question de la compensation et de l'intégration de cette dernière dans les cahiers des charges. Le travail collégial mené conjointement sur les projets de Marenton et de Boissonnette, permettra de porter un regard multisite et d'inscrire ces deux projets dans un récit plus large à l'échelle des Rives du Rhône. En co-construisant ces cahiers des charges avec les différents partenaires, les projets en seront enrichis tout en permettant la résolution de nombreux problèmes en amont.

ACTIONS :

- S'appuyer sur le zonage des documents d'urbanisme comme levier de programmation et de mixité.
- Révéler les trames éco-paysagères : continuités naturelles, bassins versants et pratiques agricoles.
- S'appuyer sur les enjeux environnementaux pour concevoir un projet hospitalier pour la biodiversité.
- Concevoir un nouveau maillage éco-paysager plurifonctionnel et productif.
- Porter une programmation agricole productive diversifiée, en préalable.
- Planter des espaces productifs dédiés aux entreprises en préservant les caractéristiques du site, planter des bâtiments-paysages qui profitent de la topographie (travail de densité sur plusieurs niveaux).
- Aménager des espaces communs récréatifs et confortables.
- Mutualiser la gestion de l'eau.

• SYNTHÈSE :

Il s'agit de mettre en regard la méthode proposée pour Marenton avec les enjeux de Boissonnette, notamment tels qu'ils sont retraduits dans l'avis de la MRAe. Cette vision multisite permet d'ancrer l'échelle territoriale de la stratégie multithématique.

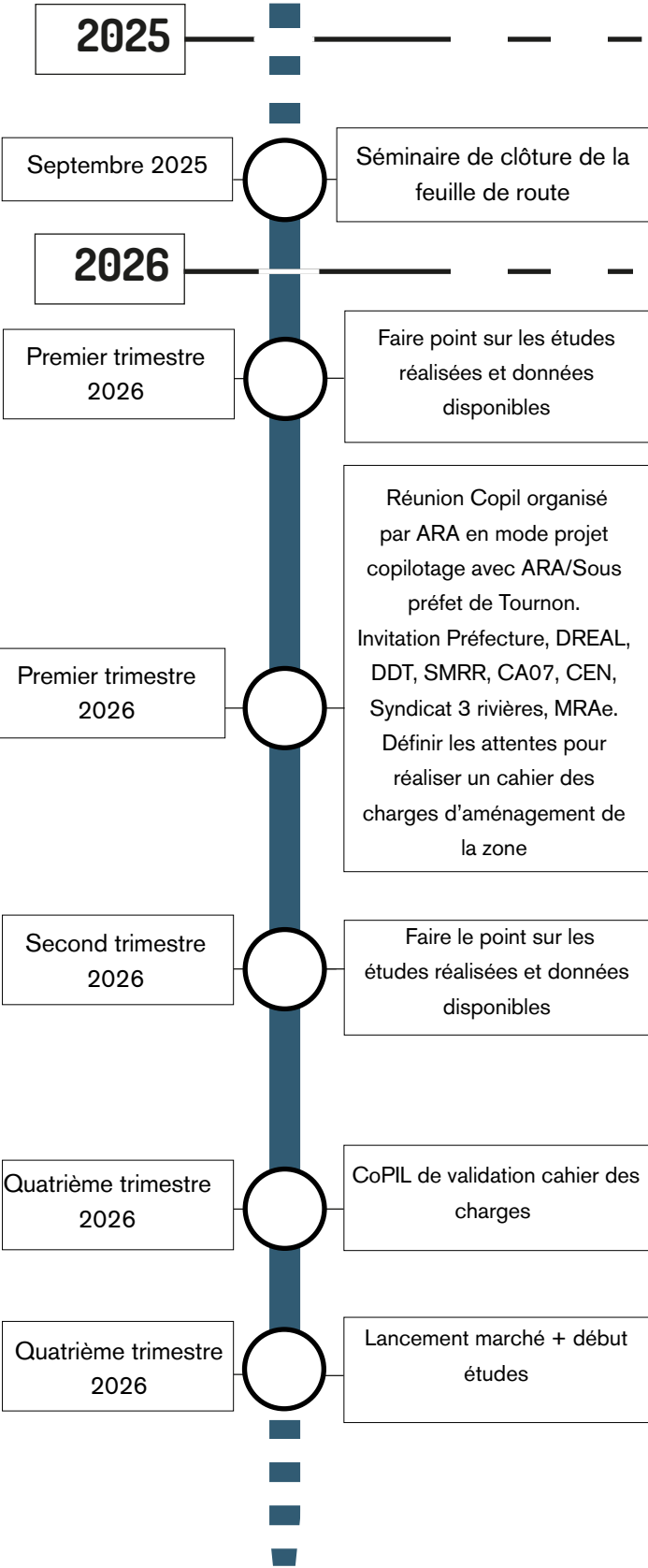


Vue satellite du périmètre de Marenton élargie



Vue de Marenton 1 et de ses entreprises

Action à moyen terme : Phase - C



● Site de Marenton

ACTION 16

Associer une pluralité d'acteurs locaux pour concevoir la lisière de Marenton

• OBJECTIFS :

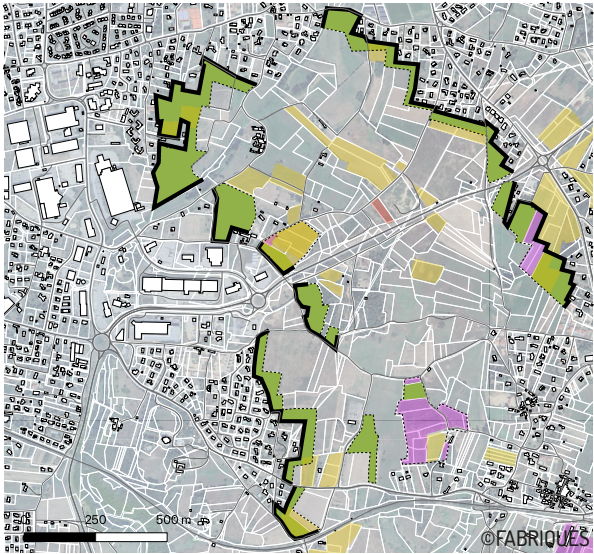
La feuille de route a mis en avant le caractère expérimental que pouvait revêtir le projet de Marenton et que ce dernier peut exemplifier au nombre des axes développés par la feuille de route. À ce titre, il est nécessaire de rassembler autour de ce projet différents acteurs pilotés par Annonay Rhône Agglo afin de coconstruire une cohabitation au sein du site de Marenton, et ce notamment en traitant la question de la lisière du site.

ACTIONS :

- Consolider le diagnostic du site (hydrologie, topographie, agriculture...).
- Étudier l'hypothèse d'un conventionnement avec le CEN pour la gestion des trames éco-paysagères.
- Associer les agriculteurs en place à la démarche et d'autres associations et producteurs locaux.
- Associer les riverains et les entreprises dans la démarche de concertation pour anticiper les conflits d'usages.
- Envisager les lisières comme corridors écologiques et espaces de compensation in-situ.
- Développer des connexions de modes actifs et des cheminements récréatifs en s'appuyant sur les tracés existants et les habitudes des riverains.
- Développer des lieux communs ou partagés comme support de médiation entre des activités (agricoles, logistiques, industrielles) et usages différents (habitat...). Développer des espaces agricoles nourriciers de proximité en frange.

• SYNTHÈSE :

L'objectif est de mettre en oeuvre un projet pilote ayant pour vocation de développer, des projets innovants et expérimentaux qui pourront émerger pour retisser des liens entre les espaces agricoles, les secteurs d'habitats et les espaces productifs.



Carte des franges et lisières du projet de Marenton élargie

2 - Des franges et lisières plurifonctionnelles

- Une gestion des interfaces agri-urbains-naturels par une épaisseur support d'usages et de rencontres
- Des parcelles agricoles pâturées (gestion), pour des franges humides
- De l'arboriculture, de l'agriculture vivrière et du maraichage
- Des espaces récréatifs et de médiation agricole
- Des lisières confortables et des espaces de fraîcheur

LEGENDE :

- Frange à qualifier et affirmer
- Programmation agricole à préciser
- Parcelles cultivées (céréales)
- Arboriculture (cerise)
- Vigne



Action à moyen terme : Phase - C

2025

Septembre 2025

Séminaire de clôture de la feuille de route

Quatrième Trimestre 2025

Organisation d'une réunion groupe de travail sur le sujet avec les partenaires concernés pour définir un plan d'action pour la mise en place de l'action

2026

Pilote de l'action :
Annonay Rhône Agglo

Partenaires principaux de l'action :
CA07, associations environnementales

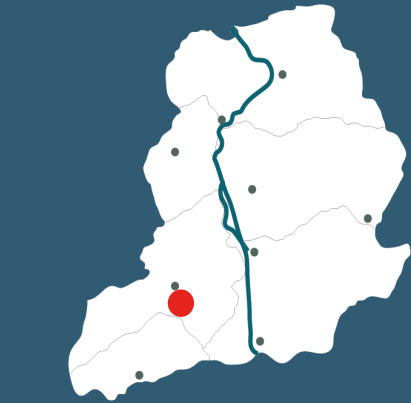
Autres partenaires de l'action :
PNR Pilat, Syndicat des 3 rivières, Rives Nature, DDT, SMRR

Conditions d'initiation de l'action :
accord des partenaires + lancement Action 10 et Action 12

Axes de la feuille de route à intégrer
Axe 1, Axe 3, Axe 5, Axe 6

Documents liés à l'action

- Les carnets des ateliers n°1 et n°3
- Le compte rendu des entretiens menés en inter-ateliers avec les partenaires concernés



● Site Marenton

ACTION 17

Définir un projet agricole, agro-urbain-productif et récréatif au sein d'un espace pilote

• OBJECTIFS :

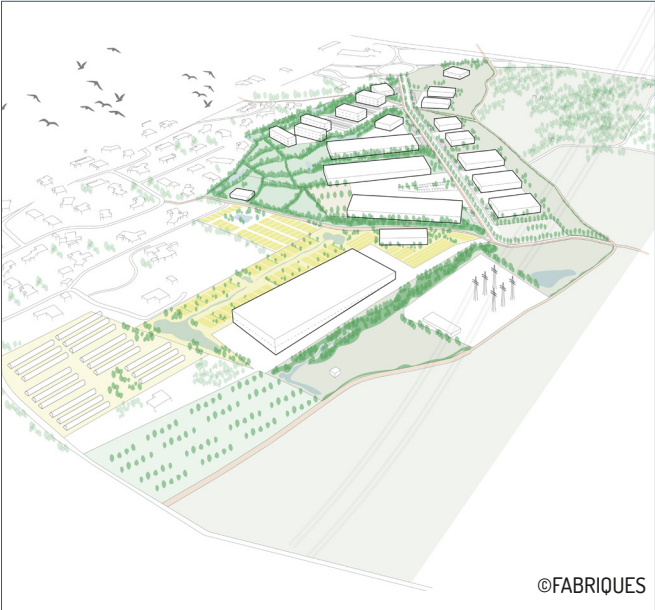
Un projet pilote expérimental peut trouver sa place au sein du secteur élargi de Marenton. Le périmètre alloué à ce projet pilote reste à définir mais vise à concevoir finement une série de cohabitations : entre les lotissements résidentiels, les terres cultivées et les industries. Ce projet doit dès son amont intégrer la question des compensations afin que cette dernière enrichisse le projet au lieu de le desservir. Ce projet doit être défini par une pluralité d'acteurs allant des agriculteurs aux industriels en passant par les associations environnementales afin de co-construire ce projet.

ACTIONS :

- Définir le périmètre pour un projet pilote dans le secteur de Marenton.
- Mettre en place un protocole scientifique pour encadrer l'expérimentation agroécologique comme solution de compensation (en lien avec la MRAE, la DREAL, l'INRAE, le CNRS...).
- Élaborer une charte de projet engageant les partenaires publics et privés, et assurant sa mise en oeuvre dans le temps. Confier à l'aménageur les investissements et la gestion des espaces agricoles, avec un accompagnement adapté pour intégrer cette nouvelle compétence.
- Intégrer les moyens de la qualité au bilan d'aménagement, en s'appuyant sur une équipe pluridisciplinaire : paysagiste, agriculteur, écologue, architecte, hydrologue.
- Mettre en place une commercialisation différente, tournée vers la constitution de communautés locales d'entrepreneurs et d'écosystèmes industriels coopératifs.

• SYNTHÈSE :

Cette action repose donc sur l'investissement des acteurs agricoles, sur les collectivités territoriales, sur les chambres consulaires agricoles, de commerce et des métiers, comme des associations environnementales. L'objectif est de parvenir à la fois à proposer des modèles d'aménagement vertueux et capables de combinaisons entre secteurs, et de révéler et générer des complémentarités entre entités urbaines, agricoles et naturelles. Le périmètre de cette action est à la fois celui du territoire, des lisières urbaines, puis celui localisée de secteurs d'études qui peuvent être définis comme pilotes à l'instar de Marenton.



Marenton une extension urbaine à haute valeur écologique, sociale et productive



Coeur Agroubain de Montévrain



Coeur agro-urbain de Montévrain : Dans cet écoquartier, 18 hectares sont consacrés à l'agriculture urbaine, incluant une halle agricole en bois massif servant de lieu de vente directe et d'espace pédagogique

Action à moyen terme : Phase - C

2025

Septembre 2025

Séminaire de clôture de la feuille de route

Quatrième trimestre 2025

Mise en place d'un Copil pour définir les objectifs de la réflexion à mener, les objectifs et attentes des partenaires et la méthodologie de travail pour faire sortir à terme une ZAE nouvelle génération tenant pleinement compte des enjeux économiques, agricoles et environnementaux du site élargi

Quatrième trimestre 2025

Avec l'appui du sous préfet de Tournon, organisation d'une réunion spécifique avec ARA, la MRAe, la chambre d'agriculture et la DREAL pour réfléchir à un processus de validation/ conseil de la MRAe sur leurs attentes pour s'assurer de la réussite du projet dans un temps court.

2026



Site Marenton élargi

CONCLUSION

L'atelier des territoires des Rives du Rhône a permis d'initier la construction d'une vision territoriale commune à travers deux sites pilotes qui ont vocation à exemplifier la stratégie territoriale à travers la feuille de route. L'objectif de cette feuille de route est de concilier les enjeux de paysages, d'environnements avec l'activité économique à travers un nouveau modèle d'aménagement.

L'ambition de cette feuille de route est de structurer une série d'actions s'inscrivant dans différentes temporalités et dont la finalité est d'aboutir à un déploiement de la stratégie à l'échelle de l'ensemble du SCoT Rives du Rhône. Les sites pilotes de Marenton et d'Inspira ont vocation à développer à la fois une stratégie territoriale multisite mais aussi à permettre la mise en place d'une série d'actions visant à développer des sites économiques hybrides pilotes afin de répondre à une série d'enjeux auxquels le territoire est confronté.

Les deux sites pilotes interrogent la question des franges et des lisières de ces extensions urbaines et de la manière de construire ces extensions avec l'ensemble des acteurs concernés, dans le but à la fois de faciliter l'acceptabilité de ces projets, mais aussi d'enrichir la conception de ces derniers à travers les avis de ceux qui habitent et pratiquent ces sites au quotidien (employés, riverains, agriculteurs).

La feuille de route issue de l'Atelier des territoires présente une stratégie dont l'objectif est à terme d'essaimer sur le territoire, ce nouveau modèle d'aménagement.

FEUILLE DE ROUTE

UNE STRATÉGIE ET UN PLAN D'ACTIONS



EQUIPE

Equipe projet de l'Atelier des Territoires Rives du Rhône
@adt-rives-du-rhone@isere.gouv.fr
☎ 07 85 63 98 89

Photo en couverture : Ivan Guibert / TERRA